

LA GAZETTE de VALLEYFIELD



Vol. 9, No 36

VALLEYFIELD, QUE., JEUDI, LE 18 JANVIER, 1945

Imprimé à Huntingdon, Qué.

Elections à Valleyfield lundi

ACCLAMATION



M. WILBROD BARRETTE qui vient d'être réélu échevin du quartier Salaberry, par acclamation, pour un deuxième terme.

CONFERENCIER



M. S.-W. MAJOR, représentant spécial de l'information, société du téléphone Bell, qui donnait mardi soir dernier une conférence très intéressante ayant pour titre: "Votre Voix comme les autres l'entendent".

EN VISITE ICI



Le révérend FRERE MARCEL MARIE (Georges Garand) de l'hôpital Notre-Dame de la Merci, de Montréal, en visite ces jours derniers chez Mme Herménégilde Lapière, de Bellefleur, et autres parents de Valleyfield.

M. Wilbrod Barrette est réélu échevin du quartier Salaberry par acclamation — MM. Paul-Henri Mercier et Horace Viau, échevins sortant de charge dans les quartiers Champlain et Ste-Cécile, auront comme adversaire MM. Gédéas Benoit et Lionel Vallée

DISCUSSIONS ENTRE LE MAIRE ET M. VIAU

Les électeurs des quartiers Champlain et Ste-Cécile, seront appelés à se choisir un échevin lundi prochain, le 22 janvier. Il n'y aura pas d'élection dans le quartier Salaberry, puisque M. Wilbrod Barrette, échevin sortant de charge, a été réélu pour un deuxième terme.

L'échevin sortant de charge dans le quartier Champlain (Nord), est M. Paul-Henri Mercier, mécanicien, qui briguera de nouveau les suffrages des électeurs de son quartier. Il aura comme adversaire M. Gédéas Benoit, épicier, qui a été défait par M. Mercier aux dernières élections municipales en 1943.

On nous promet une lutte très serrée dans le quartier Ste-Cécile, si l'on en juge par les résultats du jour de la nomination. En effet, après que les candidats eurent prononcé quelques mots aux électeurs, M. Horace Viau, échevin sortant de charge, demanda avec instance à Son Honneur le maire, qui adressait alors la parole, de bien vouloir cesser sa propagande en faveur de

son adversaire, M. Lionel Vallée, épicier de la rue Nicholson.

Le brouhaha commença alors que Son Honneur le Maire expliquait à l'assistance que M. Viau n'avait pas toujours travaillé dans l'intérêt des ouvriers de la ville. Après lecture d'une résolution passée en septembre 1943, Son Honneur le maire Robert Cauchon s'appretait à donner quelques explications sur cette résolution lorsque M. Viau se leva et demanda à Son Honneur le Maire de cesser ses commentaires. Ce dernier se rendit à la demande de M. Viau mais l'assemblée ne se termina pas ainsi. Des accusations furent lancées par quelques candidats à des citoyens et vice versa. Les voix "chaudes" de certains spectateurs laissaient croire pendant quelques instants qu'il faudrait demander l'assistance de la police pour rétablir l'ordre. Finalement on se dispersa avec promesse d'y faire suite au cours des assemblées qui se tiendront au cours de la semaine.

(Suite à la page 11)

Le mirophone nous prouve que notre voix nous est inconnue et que nous ne savons parler

Cet appareil, qui n'est pas à la disposition du public, est employé dans tous les domaines de la guerre — L'histoire de la téléphonie, de Graham Bell à aujourd'hui — Que sera l'après-guerre dans ce domaine?

"La voix que nous entendons quand nous parlons diffère de beaucoup de celle que les autres entendent." Voilà ce qui ressort de la causerie que S. W. Major, représentant spécial de l'Information, société du téléphone Bell, donnait mardi soir le 16 janvier, devant les membres des Chambres de Commerce et des Chevaliers de Colomb.

Au cours de sa causerie, "Votre Voix comme les autres l'entendent," M. Major décrit le mirophone, appareil grâce auquel il est possible à tout auditeur d'entendre sa voix tout comme s'il se regardait dans un miroir. "Cet appareil est considéré comme si précieux pour l'entraînement de la voix qu'on l'a installé sur tous les porte-avions des Etats-Unis" de dire le conférencier.

En exposant les raisons scientifiques pour lesquelles nous ignorons comment notre voix sonne aux oreilles d'autrui, M. Major disait: "A moins d'avoir entendu un enregistrement de sa voix, personne n'a jamais entendu sa voix comme les autres l'entendent."

A l'aide de divers microphones, le conférencier montra les différences qui existent entre sa voix telle qu'il l'entend et sa voix comme les autres

l'entendent.

Au moyen du larynx artificiel, il démontra ensuite comment la parole est fabriquée. Il y eut nombre d'autres expériences qui exigent en tout

MAIRE



M. TANCREDE TOUPIN qui vient d'être réélu, par acclamation, maire de la municipalité de la paroisse de St-Timothée.

CANDIDATS DANS LE QUARTIER CHAMPLAIN



M. GEDEAS BENOIT



M. PAUL-HENRI MERCIER

CANDIDATS DANS LE QUARTIER STE-CECILE



M. HORACE VIAU



M. LIONEL VALLEE

plus de 500 livres de matériel et d'équipement.

Soulignant certains des problèmes de transmission par fil téléphonique, M. Major dit: "L'énergie produite par la voix ordinaire est très minime. Un million de personnes chantant en chœur pendant une heure et demie, produiraient à peine assez d'énergie pour réchauffer une tasse de thé."

Il faudrait six millions de personnes, parlant toutes ensemble, pour produire une quantité d'énergie suffisante pour allumer une lampe ordinaire à incandescence de 60 watts. Quand la voix est transmise par téléphone il faut l'amplifier sans quoi elle ne serait pas entendue à l'autre extrémité de la ligne. Au cours d'une conversation téléphonique entre Halifax et Vancouver la voix est amplifiée un nombre de fois égal au chiffre que représente un suivi de soixante-quinze zéros.

Les assistants ont éprouvé une grande surprise lorsque M. Maurice Lapointe, invité à présenter le conférencier, les paroles du président de la Chambre de Commerce des jeunes sortit d'un appareil qui semblait anodin. C'était le "mirophone" qui nous donnait dès le début de la soirée une idée de son savoir faire.

D'ailleurs les surprises furent nombreuses durant la causerie et chaque fois que M. Major prenait dans ses mains une des nombreuses

(Suite à la page 6)

AVEC L'INFANTERIE



Le soldat WILLIAM J. MYRE, âgé de 20 ans, fils de M. et Mme Ovilla Myre, de Huntingdon, est en service actif avec l'armée américaine. Né à Massena, N.Y., il s'enrôla dans l'infanterie américaine en janvier 1942.

La Gazette de Valleyfield — LES PETITES ANNONCES —

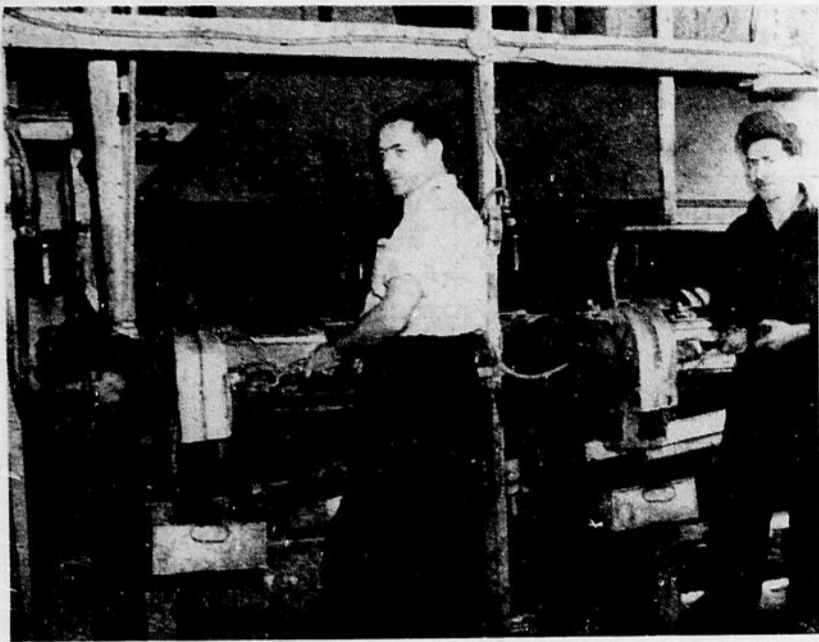
Journal hebdomadaire de rédaction et d'information entièrement dévoué aux intérêts de Valleyfield et du district.

JEAN-CLAUDE LEFEBVRE, Rédacteur-en-chef

Casier postal N 44, rue Ste-Cécile Téléphone 735

Vol. 9 Jeudi, le 18 janvier, 1945 No 36

ON EST A FAIRE "LA FLEUR" DU CRIN



Trouver un moyen pour empêcher le crin et lui donner "la fleur" fut certes un problème pour les dirigeants de la Canadian Animal Hair. On a finalement inventé une machine qui donne des résultats appréciables. On voit ici deux des préposés à cette opération tenant un paquet de crin dans de solides tenailles. Ils s'apprêtent à le passer sur une machine qui fera seule le reste du travail. Cette opération se fait dans l'acide et l'eau bouillante. Il ne s'agit ensuite que de lui donner la rigidité voulue avant de l'envoyer au département d'expédition.

La Canadian Animal Hair Products, Ltd., de Ste-Martine est une très intéressante et prospère industrie

On y prépare le crin de cheval et de vache pour ensuite en faire de solides et très utiles pinceaux et brosses — Une soixantaine de personnes de Ste-Martine y trouvent un travail rémunérateur — Contrôle du gouvernement

En entrant dans le joli petit village de Ste-Martine, vous verrez une très belle bâtisse, à quelques 200 pieds de la route. Si vous demandez aux gens de la place en quoi consiste cet établissement, ils vous répondront: "Ca, monsieur, c'est le "poil"!"

A première vue cette explication est plutôt pauvre. Nous finissons toujours par comprendre que "le poil" est le nom qu'on donne à la Canadian Animal Hair Products, Ltd., fondée en 1942, et dont le président est M. B. Sobie. Nous avons été reçus aimablement par le gérant, M. Max Kaiser, qui s'offrit même de nous piloter à travers

l'usine, et nous donna force détails des plus intéressants.

A la Canadian Animal Hair on prend le crin à son état naturel et, après maintes opérations on en fait des poils à pinceaux, à brosses et à autres articles du genre. Le crin utilisé est celui de la vache et du cheval, quoique l'on utilise aussi les soies de goret.

Dans cette jolie et propre manufacture on emploie 66 personnes dont 50% sont des femmes.

Le crin est d'abord reçu du gouvernement; c'est un produit contrôlé très sévèrement et qui rend d'immenses services dans cette guerre. Un artiller utilise plu-

A LOUER

Chambre à louer pour couple sans enfants. S'adresser à 25, rue Santoire, Valleyfield. 18p

ON DEMANDE

Une jeune fille ou femme pour entretien de maison, avec aptitudes pour la cuisine. Famille de trois personnes. Bon salaire. Références exigées. Téléphoner au numéro 11, ou vous adresser à 42, St-Laurent, Valleyfield. 18c

A VENDRE

1 séparateur Massey-Harris électrique, d'une pesanteur de 900 lbs. N'a servi qu'un an, presque neuf et complet. 1 chauffe-pour poulailler, se chauffe à l'huile crute. Bonne pour une centaine de poulets. S'adresser à M. Raoul Benoit, St-Louis de Gonzague. 18p

A VENDRE

Un camion Fédéral, capacité 2 tonnes, avec pompeuse, bons pneus et en bonne conditions. Un garage double 25x25, une maison neuve 3 appartements, 2 beaux lots, 50x95, une cabane à chaloupe. S'adresser à Adélar Hogue, 281, Danis, Valleyfield. 18-25-1-8p

AGENTS DEMANDES

VERITABLE OPPORTUNITE de faire de l'argent EXTRA durant vos loisirs. Procurez-vous une agence Jito - réservez-vous un territoire immédiatement. AUCUN RISQUE. Trente jours d'essai GRATIS. SPECIAUX ATTRAYANTS. Pour catalogue, renseignements, écrivez: CIE JITO, B.P. 10, Station, F. Montréal. 18-25-1-8c

INSTITUTRICE DEMANDEE

On demande une institutrice diplômée de l'Ecole Normale pour prendre la direction de l'Ecole No. 2 de notre district, située sur le Rang du 6, à St-Stanislas de Kostka, comté de Beauharnois. S'adresser à M. Arthur Lemieux, trésorier, St-Stanislas de Kostka. 18c

sieurs brosses de crin pour le nettoyage de son canon et il en est ainsi dans toutes les branches de l'armée, de l'aviation et de la marine. On reçoit le crin en ballots de 300 livres environ; il peut être blanc, gris ou noir à l'état naturel.

La première opération faite à Ste-Martine est le lavage du crin. A une température de 2120, l'eau savonneuse et la vapeur débarrassent le crin de toute saleté, tout en lui donnant de la souplesse. Vient ensuite le peignage qui se fait sur des établis hérissés de tiges d'acier très aigues. Cette dernière opération se répète souvent, à différents stades, soit humide, soit à sec. Une fois séché, le crin passe au département du classage par

Payables d'avance

Où pouvez-vous emprunter à des Taux plus équitables ... et à meilleures conditions

?

Nos conditions pour les prêts personnels sont claires, équitables et faciles.

Remboursement à 12 mensualités \$3.25 par \$100.

Soit 6% d'intérêt par an i'l n'y a pas d'autres frais.

Consultez le gérant local, vous aimerez sa façon pratique de comprendre vos problèmes.

Banque de Montréal

J.-G. FORTIER, gérant,

Succursale, Valleyfield, Que.

A VENDRE

Pardessus de chat et pardessus de drap doublé en rat musqué, collet en loutre. Aussi deux pardessus en drap. Prix raisonnable. S'adresser à 28, rue Laroque, tél. 129 Valleyfield. 4-11-18-25p

A VENDRE

8 poutres d'acier, 16 pieds par 12 pouces de hauteur et 8 pouces de largeur, en forme de "H". S'adresser à N. Hanna, barbier, coin Nicholson et Ste-Cécile, Valleyfield. 28-4-8-11p

Pour votre rapport d'Impôt sur le Revenu Pour mettre vos livres à date Voyez—
Robert Sauvé, B.A.
Etudes Commerciales Supérieures
57, Nicholson Tél. 706

longueur et par qualité; là encore c'est un peigne qui simplifie le travail. Ensuite, le crin est coupé en longueurs désirées pour en faire un pinceau ou une brosse.

Solidement attaché, le paquet de crin est trempé et bouilli dans une solution d'acide et passé dans une machine spéciale qui fait l'émécha-gé, ou, en terme technique: "la fleur" du crin. C'est ce qui fait la qualité du pinceau. Sans cette mèche au bout du poil, le pinceau ne pourrait prendre et garder le produit que l'on veut étendre: peinture ou autre chose.

Après toutes ces opérations il faut redonner au crin sa rigidité. Pour y arriver on emploie le même procédé que pour l'assouplir: on le fait tout simplement bouillir à une température de 212° pour ensuite le faire sécher sur un "sècheur sans fin" dans lequel circule constamment un courant d'air chaud. Encore une fois le crin passe sur les peignes et il est classifié selon sa longueur et sa qualité. La longueur varie généralement de 2 1/4 à 6 pouces.

C'est le procédé employé à la Canadian Animal Hair; toutefois il varie quelques peu selon qu'on tra-

(Suite de la page 12)

A VENDRE

Belle moto-cyclette Harley-Davidson, modèle 1939, avec tous les accessoires, pneus neufs, très propre. Départ pour l'armée. S'adresser à 25, rue Daniel. 11-15-18-22p

A VENDRE

Chevrolet 7 places, modèle 1938, bons pneus, en bonne condition. S'adresser à M. Sylvio Legros, 244, rue St-Laurent, Valleyfield. 11-18-25-2p

ON DEMANDE

Servante dans un domicile, bon salaire et excellentes conditions. S'adresser à 223, rue du Marché, tél. 1026j. 11-15-18-22p

Produits Familex

Représentant pour les quartiers CENTRE et OUEST.

EUGENE POIRIER
60, rue St-Isidore,
VALLEYFIELD, P.Q.

Tous les samedi soirs, à partir du 20 janvier
KIDD WHILFIELD ET SES JOUEURS NEGRES
Nouvelle orchestra à l'Hôtel Rapid View de Melocheville

RENOVATIONS

Pour vos travaux de peintures, vernis, tapisserie, etc., adressez-vous à un homme qui possède plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine. S'adresser à 63, rue Cossette, tél. 420-W, Valleyfield. 18-25-2-9c

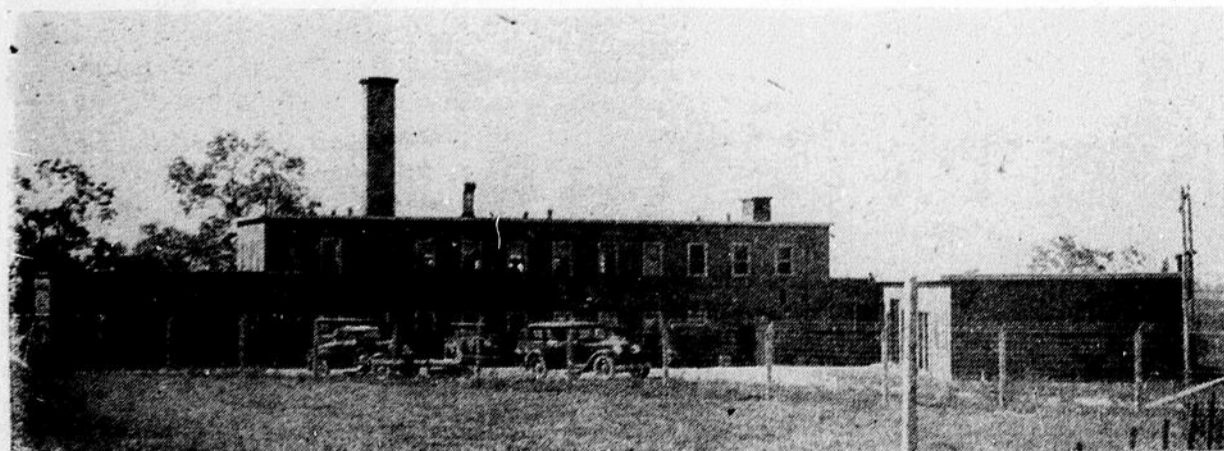
C'est l'urgence de la situation actuelle sur le front de l'ouest qui nécessiterait cette révision, dit-il, et l'on songe à convoquer prochainement le comité consultatif universitaire composé de délégués des représentants de nos maisons d'enseignement supérieur.

Or, chacun sait que, suivant le régime actuel, les facultés universitaires sont divisées en facultés essentielles et non-essentielles. Parmi les facultés essentielles, on a classé la médecine, l'agriculture, l'art dentaire, le génie civil, les sciences appliquées, l'architecture, le génie forestier et l'arpentage, la pharmacie, l'enseignement et les cours spécialisés. Si un étudiant ne réussit pas ses examens, il tombe sous le coup de l'appel militaire. Quant aux étudiants des facultés non-essentielles, ils ne sont pas appelés s'ils se classent dans la première moitié de leur promotion.

On revisera le cas de nos étudiants

M. Arthur McNamara, directeur du Service national sélectif, a annoncé, que l'on pourrait bien procéder sous peu à la révision des règlements concernant l'appel des universitaires au service militaire.

THE CANADIAN ANIMAL HAIR PRODUCTS LIMITED



Voici une des plus florissantes industries de Ste-Martine. C'est là qu'une soixantaine de jeunes gens et jeunes-filles de l'endroit trouvent du travail et de bons salaires à la préparation du crin de cheval et de vache, utilisé ensuite à la fabrication de pinceaux et de brosses. Le bas est

préposé à la réception, à la classification, au lavage et séchage du crin. On y fait aussi "la fleur" avant de l'envoyer au premier étage pour les opérations finales. Très peu de machinerie est employée, la plupart des opérations sont faites à la main. C'est une des florissantes usines de Ste-Martine.

La Gazette de Valleyfield
et
Le Courrier
Pour les deux journaux
Six mois: \$1.25 1 an: \$2.00

LA GAZETTE de VALLEYFIELD

**LISEZ
LE COURRIER**
Journal hebdomadaire en-
tièrement dévoué aux inté-
rêts de la ville de Beauhar-
nois et sa région.
Paraissant le lundi de
chaque semaine

"Journal hebdomadaire dévoué aux intérêts de Valleyfield et de sa région"

2963 contribuables pourront exercer leur droit de vote à Valleyfield lundi prochain

Ils seront appelés à se prononcer pour ou contre le règlement No 448 et fixer à trois ans la durée du terme du premier magistrat et des échevins

ELECTIONS DES LES QUARTIERS STE-CECILE ET CHAMPLAIN

Dans une autre colonne nos lecteurs trouveront un compte-rendu détaillé de l'appel nominal qui eut lieu à l'Hôtel-de-Ville de Valleyfield lundi dernier. M. l'échevin Wilbrod Barrette a été réélu par acclamation échevin du quartier Salaberry tandis que MM. Paul-Henri Mercier et Horace Viau, échevin sortant de charge, auront comme adversaires MM. Gédéas Benoit et Lionel Vallée.

Les électeurs de toute la ville pourront exercer leur droit de vote lundi prochain, en plus des contribuables des quartiers Ste-

Cécile et Champlain; toutes les personnes qui ne sont acquittées du paiement de leurs taxes municipales avant le 15 novembre 1944 devront voter pour ou contre le règlement No 448 afin de fixer à trois ans la durée des fonctions du maire et des échevins de la Cité de Salaberry de Valleyfield.

IL FAUT VOTER LUNDI PROCHAIN! NE L'OUBLIONS PAS!

Pour l'information de nos lecteurs nous reproduisons ci-dessous le nombre d'électeurs municipaux par poll de votation de la Cité de Salaberry-de-Valleyfield.

NOMBRE D'ELECTEURS MUNICIPAUX PAR POLL DE VOTATION DE LA CITE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 1945

QUARTIER SALABERRY:	Prop.	Loc.	Total
Poll No 1	139	60	199
Poll No 2	77	53	130
Poll No 3	112	46	158
	328	159	487
QUARTIER MAISONNEUVE:			
Poll No 4	91	36	127
Poll No 5	132	30	162
Poll No 6 A à K	134	36	170
Poll No 6 L à Z	188	41	229
	545	143	688
QUARTIER CHAMPLAIN:			
Poll No 7	140	52	192
Poll No 8	188	53	241
Poll No 9	64	45	109
	392	150	542
QUARTIER BELLERIVE-EST:			
Poll No 10	126	93	219
Poll No 11 A à K	77	42	119
Poll No 11 L à Z	90	46	136
	293	181	474
QUARTIER BELLERIVE-OUEST			
Poll No 12	174	61	235
Poll No 13 A à K	97	17	114
Poll No 13 L à Z	155	22	177
	426	100	526
QUARTIER SAINTE-CECILE:			
Poll No 14	200	46	246
Total	2184	779	2963

NOMBRE DES ELECTEURS MUNICIPAUX DE LA CITE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Prop.	Loc.	total	Quartiers	Prop.	Loc.	Total
297	159	455	SALABERRY	328	159	487
505	168	673	MAISONNEUVE	545	143	688
405	142	547	CHAMPLAIN	392	150	542
200	139	339	BELLERIVE-EST	293	181	474
348	94	442	BELLERIVE-OUEST	426	100	526
185	55	240	SAINTE-CECILE	200	46	246
1940	756	2696		2184	779	2963

Une belle fête mexicaine sera tenue

Visite du consul général du Mexique et d'étudiants mexicains

Les membres du cercle Pan-Américain, groupement de jeunes gens qui s'intéresse aux relations entre canadiens et sud-américains, pré-

parent à Valleyfield une magnifique fête mexicaine, pour le début de février probablement.

La date de cette fête, ainsi que le lieu, ne sont pas encore choisis définitivement. Ces détails nous seront fournis plus tard, en même temps que les grandes lignes du programme.

Ces fêtes coïncideront avec la venue à Valleyfield de M. Martinez Trejo, consul général du Mexique et d'une vingtaine d'étudiants mexicains.

Nous en reparlerons dans les prochaines éditions de ce journal.

Assemblée générale chez les Moose le lundi, 22 janvier

L'assemblée mensuelle générale de l'Ordre Loyal des Moose, Valleyfield, aura lieu lundi, le 22 janvier prochain, à 8.30 heures. Tous les membres sont priés de se rendre nombreux à cette réunion qui promet d'intéresser tous les frères Moose de Valleyfield, Beauharnois et la région.

On nous apprend cette semaine que la première initiation de l'année 1945 aura lieu dimanche, le 25 février, au lieu habituel, c'est à dire à l'hôtel Larocque, rue Victoria, Valleyfield.

On ne vota que dans St-Timothée

Les élections municipales dans la région

Lundi dernier était jour de votation dans les campagnes. Partout dans notre région, sauf dans St-Timothée, ce fut des élections par acclamations.

Dans la paroisse de St-Timothée on avait annoncé une lutte à la mairie entre M. Tancrede Toupin, maire sortant de charge, et M. Octave Dorais. Vendredi dernier M. Dorais se retira de la lutte pour permettre à son adversaire de garder son siège pour un autre terme.

On vota. Sur les rangs des candidats dans le village de St-Timothée seilliers on remarquait M. Hildège St-Michel, conseiller sortant de charge ayant en opposition M. Elzéar Charpentier. M. St-Michel a bénéficié du choix des électeurs par une majorité de 70 voix. On enregistra 186 voteurs aux bureaux de scrutin. C'est le seul endroit où il y eut votation.

Laurent Cyr conférencier chez les jeunes

A l'assemblée générale du 29 janvier prochain

Dans la dernière édition du Progrès de Valleyfield on lisait que "le conférencier à la prochaine assemblée générale de la Chambre de Commerce des Jeunes de Valleyfield sera M. Jean-Claude Lefebvre, de La Gazette de Valleyfield. Il sera présenté par M. Laurent Cyr et remercié par M. Varin."

Qu'il nous soit permis d'ajouter immédiatement que cette information est inexacte puisque c'est bien M. Laurent Cyr qui sera le conférencier. Il parlera, comme nous le disions dans notre dernière édition, de la musique ancienne et contemporaine. Il sera présenté par M. Lefebvre et remercié par M. Varin.

(Suite à la page 8)

Il reçoit une sentence de 23 mois de prison pour assaut sur M. G. Desparois

Le jeune Millette avait tenté d'assommer le boucher de la place pour lui voler la somme de \$557. — Les rôles changent et c'est le voleur qui reçoit une magistrale volée — Sentence prononcée par le magistrat André Régnier jeudi dernier

Un jeune homme du nom de Millette, demeurant à Châteauguay, a été condamné à une peine de 23 mois de prison après avoir été trouvé coupable d'assaut criminel sur un de ses concitoyens, M. Georges Desparois. Le procès du jeune homme fut entendu il y a quinze jours et la sentence fut rendue par le magistrat André Régnier, jeudi dernier, au palais de Justice de Valleyfield.

Voici les faits de cette cause:

M. Georges Desparois, 25 ans, boucher de Châteauguay-Village, eut le 23 décembre, vers 11 heures du soir, une expérience qu'il n'oubliera pas de sitôt. Son travail terminé, sa caisse faite, ses recettes, \$557, mises en poches, il se rendit à l'arrière de son établissement pour aller soigner, à l'écurie, le cheval qu'il utilise pour faire ses livraisons. En y entrant il essaya de faire de la lumière mais l'électricité ne fonctionnait pas. Com-

(Suite à la page 9)



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la cité de Salaberry-de-Valleyfield s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'une loi amendement sa charte, la loi 22 Georges V, chapitre III, et les différentes lois qui l'amendent, sur les matières suivantes: ratification et confirmation d'un contrat intervenu le 30 septembre 1944 entre Sa Majesté le Roi, la cité de Salaberry-de-Valleyfield, The Montreal Cotton Company et Beauharnois Light, Heat & Power Company, concernant la réfection des ponts de la rue Chaussée; commutation de taxes foncières en faveur de Merck & Co. Limited; droit pour la cité d'établir et d'opérer un service d'autobus dans ses limites; annexion dans son territoire d'une partie de la municipalité de la paroisse de la Grande-Île; annexion dans son territoire d'une partie de la municipalité de la Paroisse Ste-Cécile; autorisation pour la cité d'adopter un règlement de construction et de zonage sans autre formalité que l'approbation du conseil municipal; autorisation d'adopter le budget d'une année fiscale dans le courant de l'année précédant la dite année fiscale; autorisation de charger et de percevoir une taxe de cinq centins sur chaque billet d'admission dans un lieu d'amusements; changement de la date de préparation de la liste électorale; changement de la date des élections municipales; changements au mode d'élection du conseil; changements du nom des propriétaires au rôle d'évaluation après chaque mutation de propriété; autorisation de conclure des baux et contrats; et pour autres fins.

Salaberry-de-Valleyfield, ce 15 janvier 1945.

CHARLES CODEBECQ ROBERT CAUCHON

Greffier de la Cité

Maire de la Cité

(18-25-1-8-C)

Renaissance du vieux sport de la raquette

Nombreuses activités au club Salaberry Inc. — Convention à Québec

Le vieux sport de la raquette, est encore populaire dans la province de Québec, et de nos jours, il devient de plus en plus à la mode. A Valleyfield, nous avons le club de raquette Salaberry Inc., c'est donc dire que notre ville ne manquera pas de représentants au grand festival qui doit avoir lieu à Québec, les 2-3-4 février.

La direction du Club, afin de bien représenter notre ville à l'extérieur, demande spécialement aux musiciens de faire partie de ce groupe de joyeux troubadours.

La raquette fut le sport de plusieurs bons coureurs dont notre champion Canadien, Gérard Coté. C'est dans ce sport que notre compatriote débuta comme coureur.

Une visite au local vous montrera l'esprit de fraternité qui règne au coeur de cette organisation.

Un immortel chef-d'oeuvre

TROIS CONTES

par Gustave Flaubert

avant-propos de René Ristelhueber

Dans la Collection Classique "Variétés", les Editions Variétés viennent de publier une édition des **Trois contes** de Gustave Flaubert. Cet ouvrage s'ajoute à une série qui compte déjà des chefs-d'oeuvre comme *Les fleurs du mal* par Charles Baudelaire, *Contes* par Guy de Maupassant, *Fables* par Jean de la Fontaine, *Théâtre* de Jean Racine, *Pensées* de Pascal, M. René Ristelhueber, dans un avant-propos d'une belle facture littéraire, résume la vie de Gustave Flaubert et donne des explications sur ses oeuvres; ces explications permettent au lecteur de trouver un plaisir plus complet à la lecture de cet ouvrage.

Ces trois récits justifient bien le titre que l'on décerne à Flaubert d'avoir été père et roi du roman moderne.

Un **coeur simple** c'est l'histoire de la servante Félicité, témoin muet et fidèle de toute la vie de ses maîtres. Mais, après les années de dévouement, viennent les années de délaissement. Usée à la tâche quotidienne, n'ayant connu du bonheur que le sourire sur les lèvres des enfants de la maison, la servante devient presque folle et attend la mort dans le dénuement et la solitude.

La **légende de Saint-Julien l'Hospitalier** a tout le charme des contes moyenâgeux. La tragédie destinée de Julien, enfant né pour la gloire et les honneurs, mais dont l'étrange appel vers le sang l'amène aux actes les plus sordides, rend un son pathétique. Sa vie d'homme est marquée brusquement lorsqu'il tue son père et sa mère qu'il adore pourtant. Devenu pèlerin pour expier son crime, Julien se fait bâtelier.

Hérodias, femme satanique qui a tout trahi pour satisfaire ses ambitions. Elle n'a reculé devant aucun crime. Pourtant, cette reine, au coeur rongé par la haine, avait une passion pour sa fille Salomé. C'est par elle cependant qu'elle exigea la tête de son ennemi, Jean-Baptiste, le précurseur. Ainsi sa fille lui permit d'assouvir sa vengeance.

Un volume de 224 pages, publié par Les Editions Variétés. Prix: \$1.25, par la poste, \$1.35. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.

Soirée bien réussie à l'École d'Arts

Heureuse initiative de l'Association des Etudiants de l'École d'Arts et Métiers

L'Association des Etudiants de l'École d'Arts et Métiers, par l'intermédiaire de ses professeurs, présentait, dimanche soir dernier, dans une des salles de l'École, une soirée d'initiation à la musique.

S'il n'y avait pas foule, du moins on pouvait relever un bon nombre d'amateurs de musique à ce premier d'une série de concerts sur les maîtres de la grande musique.

A cette occasion, on présenta de magnifiques films sur la composition d'un orchestre symphonique, des cordes aux cuivres, des bois aux instruments les plus divers et les plus inattendus que l'on rencontre dans tout corps musical bien organisé.

Des oeuvres de Chopin, Strauss,

L'Alliance Nationale et ses projets

Les Membres du Conseil général de l'Alliance Nationale se réunissent aujourd'hui pour étudier la question de savoir si elle devrait étendre le champ de ses opérations en vue de faire toutes les catégories d'assurance-vie, sans en limiter le montant, et à ces fins s'adresser au parlement pour obtenir des amendements à sa charte.

Forté d'une expérience de plus de cinquante ans et possédant un surplus et des réserves qui la placent, comme solvabilité, au premier rang de nos corporations d'assurance-vie, l'Alliance Nationale offrira, à ses assurés et à nos compatriotes, des avantages importants et nombreux dont ils pourront bénéficier.

Schubert, Rachmaninoff spécialement arrangés pour trois pianos, furent particulièrement goûtés des spectateurs.

Cette initiative lancée par les professeurs de cette école mérite d'être soulignée. Elle honore ceux qui en plus d'aider chez-nous à l'éducation de nos jeunes gens, favorise même la culture de nos plus vieux.

Un beau roman pour enfants

LES VACANCES par la Comtesse de Ségur

Dans la belle et attrayante "Collection des Belles Histoires", les Editions Variétés publient les célèbres ouvrages pour enfants de la Comtesse de Ségur. Ce sont de véritables petits chefs-d'oeuvre de la littérature enfantine. Les Vacances qui viennent de paraître dans cette collection en sont un bel exemple.

Tout était en fête au château de Fleurville. Camille et Madeleine et leurs amies Marguerite et Sophie allaient et venaient tout affairées. Pensez donc, leurs cousins allaient bientôt arriver pour les vacances! Quelle perspective! Quelle joie! Quels bons moments à vivre!

Enfin, la voiture approche du château. Les cousins débarquent. Pendant quelques minutes, ce sont qu'effusions, baisers. Léon, Jean Jacques font connaissance avec leurs cousines et élaborent déjà tout un plan de réjouissances, de fêtes, d'aventures.

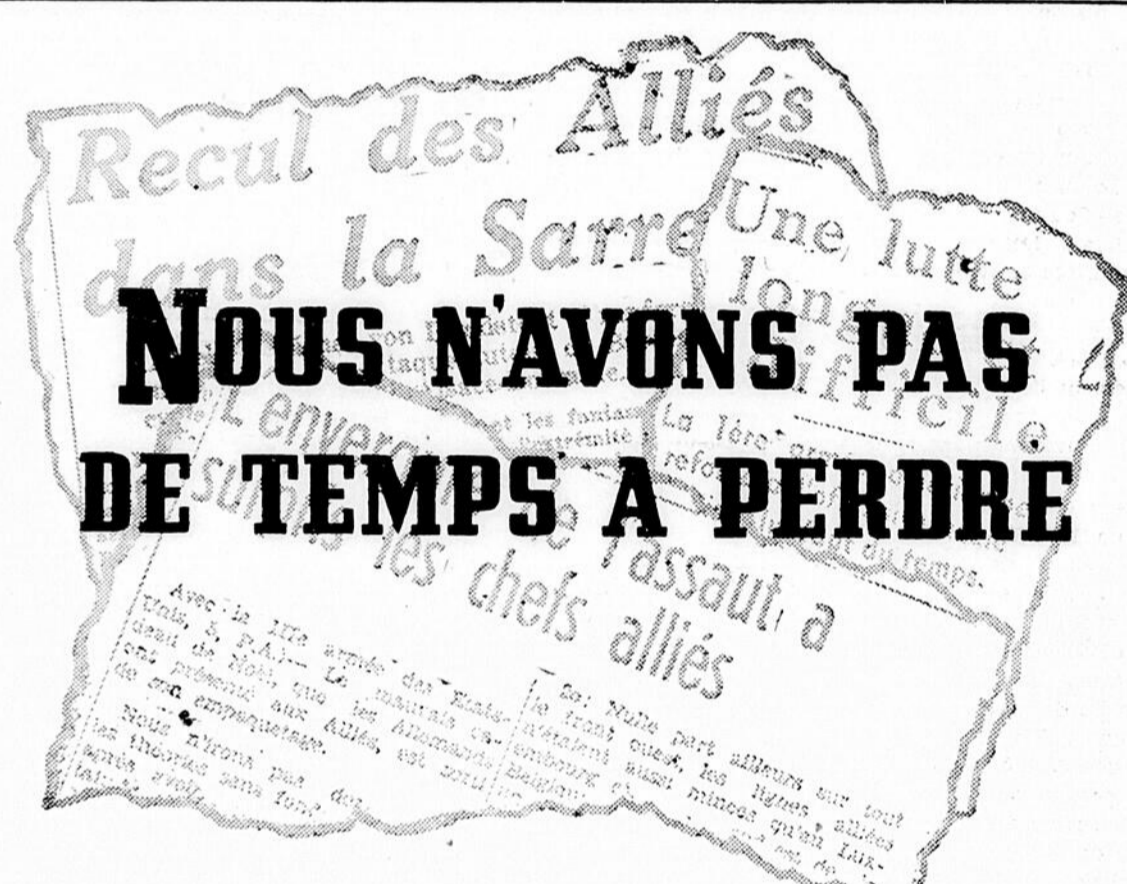
Mais un jour, pendant une promenade, les enfants rencontrent, dans la vallée un homme exténué de

fatigue, Sophie croit reconnaître en lui un des matelots qu'elle avait connu au cours d'un voyage sinistre pour elle, car le bateau avait fait naufrage et c'est par miracle que Sophie avait été sauvée alors que sa mère avait péri.

C'était bien le matelot du bateau en question. Il reconnut Sophie qui l'embrassa avec effusion. Elle lui raconta sa vie depuis le naufrage et dit toute la peine qu'elle avait eue en apprenant la mort du capitaine du bateau et la mort de son cousin Paul.

Le matelot raconta ses tragiques aventures. Il dévoila à Sophie que son cousin n'était pas mort mais avait été fait prisonnier par une bande de sauvages dans l'île où ils avaient trouvé refuge avec les survivants du bateau. Quelle belle histoire il raconte aux enfants et quelles aventures extraordinaires le cousin Paul lui-même viendra raconter, après avoir réussi à se libérer des sauvages.

Un volume de 176 pages publié par Les Editions Variétés. Prix: \$0.40, par la poste, \$0.45. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.



LES manchettes de journaux des derniers mois sont un avertissement pour chacun de nous. La Victoire n'est pas encore un fait accompli, et ne le sera peut-être pas de longtemps.

Voilà la raison pourquoi notre distillerie va continuer, durant les prochains mois, à fabriquer de l'alcool pour fins militaires. C'est notre tâche principale de distiller de l'alcool de guerre car ce produit essentiel sert à fabriquer les explosifs contenus dans les torpilles et les bombes. L'alcool guide, en quelque sorte, les aviateurs dans leurs missions périlleuses, puisqu'il est employé dans les boussoles. Il sert aussi dans les calmants et les remèdes employés sur les champs de bataille. Vous le trouverez encore dans les peintures et les laques dont on fait un si grand usage dans la guerre moderne.

L'alcool de guerre est requis en grande quantité. D'ici la Victoire, notre fabrique est à la disposition du Pays pour la distillation de ce produit essentiel.

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
 MONTRÉAL BERTHIERVILLE

Pour vos travaux d'impression adressez-vous à
LA GAZETTE DE VALLEYFIELD
 44, rue Ste-Cécile Tél. 735
 Ouvrage garanti—
 Prix raisonnables

Le domaine de la femme

POUR VOS TOILETTES DE
 TOUTES SAISONS RENDEZ-
 VOUS CHEZ
J.-L. Turcotte
 NOUVEAUTES POUR DAMES
 FLEURS DE TOUTE OCCASION
 203, Victoria Tél. 488
 Valleyfield, P.Q.

Jeudi, le 18 janvier, 1945

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Page 5

Les Nouvelles Sociales

M. et Mme Réal Dumouchel de Kingsey Falls, étaient les invités de Mme Wilfrid Lemieux, aux fêtes. M. Desiré et Mmes Angéline, Blanche et Adrienne Dutil, ont passé le temps des fêtes chez M. et Mme Pierre Gosselin, de Rhode Island.

M. et Mme Florian Jolicoeur et M. René Jolicoeur, ont passé le jour de l'An à Montréal, chez des parents.

Mariage Vendetti-LePailleur

Samedi matin, à dix heures, en l'église de Saint-Laurent, décorée de fleurs d'arrière-saison et de palmiers, a été célébré le mariage de Mlle Eustelle LePailleur, fille de M. et de Mme Charles LePailleur, avec M. Jean Vendetti, fils de M. et de Mme R. Vendetti, de Westmount. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par le R. P. Georges Desjardins, s.j., et pendant la messe, un programme de chant fut exécuté par Mlle Marthe Létourneau, Mme M.-R. Descarries-Couture, MM. Emile Gour et Gérard Desmarais. M. LePailleur accompagnait sa fille et M. Maurice Panneton était le témoin de son neveu. La mariée portait une robe en satin nacré de perle avec empiècement de dentelle de Bruges au corsage et dont l'ampleur de la jupe formait traîne, un voile de tulle illusion maintenu sous une large fleur de tissu; son bouquet, disposé en cascade, était composé de gardénias et de bouvardias; elle portait également une parure de perles, cadeau du marié. MM. Jean-Paul LePailleur et Marcel Thérien plaçaient les invités. Mme LePailleur, mère de la mariée, portait une robe en soie noir avec incrustation de même tissu et broderie à dessins de fleurs pastel, un petit chapeau d'autruche noire, un manteau de taupe et une touffe de roses Talisman à l'épaule. Mme Panneton, tante du marié, portait une robe en crêpe aigues-marine soulignée à la taille par une fantaisie de tons contrastants, un petit chapeau de plumes fuchsia, violet et chartreuse et un bouquet de roses "American Beauty". Après la cérémonie, il y eut réception au Victoria-Hall où les salons et la table étaient décorés d'oeillets, de roses et de pompons. M. et Mme Vendetti partirent ensuite pour New-York. Mme Vendetti portait alors une robe en crêpe rugueux vert limon avec noeud de satin chataigne à l'épaule, un feutre limon et un manteau de taupe. Mme Vendetti est la soeur de M. Jean-Paul LePailleur, de Valleyfield.

M. et Mme Georges LaCroix, de Constable, N.Y., annoncent le mariage de leur fille Antoinette à M. Frank Ferrie, fils de M. Robert Ferrie, de Valleyfield. La bénédiction nuptiale leur fut donnée le 16 décembre dernier à la Cathédrale de Valleyfield.

La semaine dernière Mme Israël Lemieux, M. et Mme Robert Hallé, M. et Mme Antonio Leduc, rendaient visite à Soeur Marie de la Rédemption, à Montréal.

Mlle Auréa Frenette a passé le jour de l'An chez Mme Israël Lemieux.

M. Jean-Paul Laplante de Roberval a passé quelques jours à Valleyfield, chez ses parents, M. et Mme Patrick Laplante.

M. Gérard Lefebvre, professeur à St-Césaire, a passé les vacances des fêtes chez ses parents, M. et Mme Napoléon Lefebvre.

M. et Mme Nelson Poirier et leur fillelette Micheline passent quelques jours à Valleyfield, les invités de M. et Mme Georges Poirier.

Mlles Annette Hallé, Annie McKenzie et Georgette Benoit, M. Paul-Emile Benoit, ont passé la fin de semaine à Montréal.

M. Maurice Dandurand est retourné à Roberval, après avoir passé quelque temps à Valleyfield.

Mlle Lucile Séguin était de passage à Montréal en fin de semaine.

M. Jean-Marc Hébert, de Terre-Neuve, a passé Noël et le jour de l'An à Valleyfield, chez des parents et amis.

M. Léo Légaré, de Debert, était à Valleyfield au jour de l'An, chez son père, M. Léandre Légaré.

M. Marc Chatigny de Montréal, visitait la semaine dernière Mme Antoinette Authot, ainsi que Mlle Georgette Authot.

Mlles Thérèse Montpetit et Laurette Authot de Montréal, visitaient Mlle Lucile Légaré, la semaine dernière.

M. et Mme Noël Plouffe, Mlle Yvette Leduc, Mlle Plouffe et M. Marcel Leduc de Montréal, rendaient visite en fin de semaine à M. et Mme Célestin Brossoit.

Soirée intime

M. et Mme Léo Leduc recevaient samedi dernier, quelques parents et amis, à l'occasion du temps des fêtes. Assistaient à la soirée: Mmes Lebrun et Wilcott, Mlles Lucille Lalonde, Yolande Quenneville, Madeleine Lacroix, Rollande St-Michel, Huguette St-Michel, Thérèse Drouin, Jeannine Bégin, Marielle Barrette, Estelle Poirier, Denise et Camille Leduc, Jeannine Lalonde, Gisèle Mercier, Bernadette Mercier et Lucie Mercier. Parmi les

messieurs on remarquait M. R. Mercier Dollard Deschamp, L. Lebrun, U. Wilcott, Albert Mercier, Jean-Louis Bray, Robert St-Michel. Au cours de la soirée il y eut chant, musique et danse.

Le 9 janvier 1945, à M. et Mme Lucien Charbonneau, née Georgette Richard, un fils, Joseph Arthur Jean Guy, baptisé par M. l'abbé Gonzague Lebeuf, Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Charbonneau, oncle et tante de l'enfant.

Le 16 janvier, à M. et Mme Maurice Rochefort, née Georgette Cardinal, une fille, Marie Michelle Lucie, baptisée par M. l'abbé Gonzague Lebeuf, Parrain et marraine: M. et Mme Maurice Lemieux, oncle et tante de l'enfant.

Décès

Le 11 janvier 1945, est décédée Mme Trefflé Lacombe, née Marie Joseph Lalonde, à l'âge de 67 ans et 7 mois. Le service a eu lieu le 13 à 10 heures, chanté par M. le curé Chanoine Herménégilde Julien, diacre, M. le curé Hyacinthe Brais, sous-diacre, M. l'abbé Gonzague Lebeuf.

M. et Mme Raoul Duhaime et leurs enfants Marcel et Jean-Denis, sont de retour d'un voyage d'une semaine à Hemmingford, en visite chez MM. et Mmes Oswald et Clovis Laplante.

Le militaire Gaston Lussier de Longue Pointe, actuellement en promenade chez M. et Mme Patrick Lussier de Bellerive.

Récemment, M. et Mme Zotique Perrault et leurs enfants, ainsi que M. et Mme Oscar Leduc, tous de Montréal, passaient quelques jours à Valleyfield, les invités de M. Philippe Leduc.

M. et Mme Henri Beaumier de Bellerive, en fin de semaine à Trois-Rivières, chez MM. et Mmes Albert Boucher et Wilfrid Beaumier.

Samedi soir dernier, un groupe d'amis se donnaient rendez-vous pour une partie de plaisir connue sous le nom de "sleigh ride". C'est pourquoi par les rues de la ville on pouvait entendre les rires francs de cette troupe joyeuse si pleine d'entrain, semant la gaieté sur leur passage. On s'amusa ferme et la soirée se termina par un goûter, musique et danse. Y prenaient part: Mlles Mollie Atkins, Thérèse Cadieux, Marthe Rousse, Barbara Reid, Lucille Perron, Georgette Amyot, Marguerite St-Michel, Carmela Areno, Rita Bagnol, Thérèse Bernier, Mme George DePuy, MM. Allan Keyes, Douglas Wallace, David White, Jacques Amyot, Capitaine Philippe Salvaneschi, Bruno Girard, Guy Marchand, Joseph Areno, Philippe Piché, Lucien Prevost, Yvan Ménard.

Remarqués à l'Aréna de Lachine pour la partie de hockey Lachine-Valleyfield: MM. Ang.-A. Brunet, Gilles Gauthier, Henri Leroux, G. Martin, Robert Chatigny, M. Paie-

ETATS CIVILS

NAISSANCES

Guérin: A Valleyfield, le 13 décembre 1944, à M. et Mme Raphaël Guérin, née Simone Grenier, une fille, baptisée Michelle Charlotte. Parrain et marraine: M. et Mme Alexandre Grenier. Porteuse, Mme Albert Daignault. L'enfant fut baptisée par M. l'abbé Amyot.

Groulx: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 13 janvier 1945, à M. et Mme Gratien Groulx, née Annette Courchesne, une fille baptisée Nicole Micheline Jocelyne. Parrain, M. Paul André Denicourt; marraine, Mlle Gaétane Groulx. Porteuse, Mme Wilfrid Groulx.

Lavoie: A Valleyfield, lundi, le 8 janvier 1945, à M. et Mme Alcide Lavoie, est né un fils, baptisé Joseph René Réal. Parrain et marraine, M. et Mme Paul Lamoureux. Porteuse, Mme Henri Lalonde.

McSween: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 1er janvier 1945, à M. et Mme Orphir McSween, née Germaine Leduc, un fils, baptisé Joseph Léo Marcel. Parrain et marraine, M. et Mme Léo Allaire. Porteuse, Mlle Reina Leduc.

Bertrand: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 1er janvier 1945, à M. et Mme Marcel Bertrand, née Claire Bougie, une fille, baptisée Marie Alma Claire Louise. Parrain et marraine, M. et Mme J. A. Bertrand. Porteuse, Mlle Jeannette

ment, Albert Viau, M. Lefebvre, Harmel Emond, Léo Robinault, M. Monette, B. Leduc, Lucien Mailoux, Maurice Mallette, M. et Mme Marcel Langevin.

NAISSANCES

Leduc: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 5 décembre 1944, à M. et Mme Léonide Leduc, née Rhéa Perron, une fille, baptisée sous les noms de Marie Blanche Ginette. Parrain et marraine: M. Henri Leduc, grand-père de l'enfant, Mme Fred Bissonette, tante de l'enfant.

Latour: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 3 janvier 1945, à M. et Mme Adrien Latour, née Gilberte Nadon, un fils, baptisé par M. l'abbé Pilon, sous les noms de Joseph Adrien Aimé Germain. Parrain et marraine: M. Aimé Gendron, Mlle Lucille Nadon, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Aurèle Nadon, tante de l'enfant.

Charbonneau: Le 8 janvier, à M. et Mme Lucien Charbonneau, née Georgette Richard, un fils, baptisé sous les noms de Joseph Arthur Jean-Guy. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Charbonneau, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Alcide Joannette, tante de l'enfant.

Funérailles de Mme Lacombe

Le 13 janvier 1945, avaient lieu à Valleyfield Nord, les funérailles de Mme Veuve Trefflé Lacombe, née Marie-Joseph Lalonde, décédée subitement le 11 janvier, à l'âge

(Suite à la page 8)

Bertrand. Primeau: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 4 janvier 1945, à M. et Mme René Primeau, née Irène Servais, une fille, baptisée Liette. Parrain, M. Emile Servais; marraine, Mlle Hélène Dumas. Porteuse, Mme Hélène Primeau. L'enfant fut baptisée par M. l'abbé G. Leboeuf.

Elliott: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 6 janvier 1945, à M. et Mme Edmond Elliott, née Anita Faubert, un fils, baptisé Joseph Arthur Roy Edmond Elliott. Parrain, M. Arthur Faubert; marraine, Mme Achille D'Amour. Porteuse, Mme René Ragot.

Dumouchel: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 10 janvier 1945, à M. et Mme Hervé Dumouchel, née Jeannette Couture, une fille, baptisée Elisabeth Ginette. Parrain et marraine, M. et Mme Ovide Dumouchel. Porteuse, Mme Albert Dumouchel.

Larivière: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 9 janvier 1945, à M. et Mme Paul-Emile Larivière, née Claire Lacombe, une fille, baptisée Claire Jeanne Lise. Parrain, M. Jean-Guy Lacombe; marraine, Mme J.-Emile Lacombe. Porteuse, Mlle Rita Larivière. L'enfant fut baptisée par Mgr Léger.

LA PHARMACIE

PERRON

offre maintenant un
 SERVICE
 DE LIVRAISON

très rapide,
 par automobile,

dans toute partie de la
 ville, dans quelque rue
 que ce soit.

Pour toute commande,
 même de moins d'un
 dollar.

TELEPHONEZ A

398

-0-

Pharmacie
J. L. PERRON

Pharmacien-
 Chimiste

229, rue Victoria
 VALLEYFIELD, P.Q.

(18-25-2-P)

QUATRE générations de femmes heureuses ont su faire disparaître facilement la FAIBLESSE

PÂLEUR, FAIBLESSE, MANQUE D'APPÉTIT, TROUBLES FÉMININS SYMPTÔMES OU CONSÉQUENCES DE L'ANÉMIE

TONIFIEZ-VOUS EN PRENANT LES BONNES

PILULES ROUGES

POUR LES FEMMES PÂLES ET FAIBLES

CHEMIE FRANCO AMERICAINE LEE 1566 RUE ST-DENIS, MONTREAL 18

Deux coiffeuses bilingues d'expérience

Salon Élégant

- COIFFURES DE TOUT GENRE
- MANICURE
- TRAITEMENT DU CUIR CHEVELU
- NOUVEAU SYSTEME DE "PERMANENT A FROID"

Mme O.-L. CLERMONT, Propriétaire
 46, rue du Marché Tél. 323 Valleyfield



Pourquoi pas à Valleyfield comme à Granby une commission récréative municipale ?

Notre ville est aussi importante et compte autant d'ouvriers que Granby — Un projet que le maire, H. Boivin, a su conduire à bonne fin — Le sport, le cinéma, la musique, la radio et la jeunesse

Au mois de septembre dernier, dans un éditorial, nous faisons part à nos lecteurs d'une très louable initiative du maire de Granby, M. M. Horace Boivin, qui entreprenait la réalisation d'un projet que toute la population saurait apprécier à sa juste valeur. En effet nous annonçons qu'une commission récréative municipale était à l'état d'organisation. Aujourd'hui c'est chose faite: la commission est formée, les membres en sont nommés et déjà au travail.

Notre ami, qui est aussi l'ami de tous ceux qui aiment le sport: M. Zotique LESPÉRANCE, chroniqueur sportif à la Patrie et à la radio, nous donne dans la livraison de son journal, dimanche dernier, les grandes lignes de cette entreprise du conseil de ville de Granby, recommandant aussi que les autres villes de la province imitent leur soeur des cantons de l'Est.

Voici ce qu'on y lit:
(Par ZOTIQUE LESPÉRANCE)

a réellement l'intention d'instituer une commission provinciale des sports, il pourra s'éclairer, puiser multiples renseignements et même copier dans une bonne mesure, le nouveau plan sportif et récréatif que lance la belle et prospère ville de Granby. Cette cité industrielle qui a lancé mille et une innovations de grande amélioration et d'embellissement depuis qu'elle a Son Honneur le Maire Horace P. Boivin pour la diriger, dame une fois de plus le pion à n'importe quelle ville canadienne. Sa nouvelle, Commission sportive et récréative rend d'immenses services. Les merveilleux résultats obtenus à date font croire qu'une telle commission devrait être nationale ou du moins adoptée par toutes les villes de notre province.

La Commission Récréative de Granby est composée de sept membres et elle est présidée par M. M. Hervé Marchand, sportsman bien connu et président de la ligue de

Le microphone ...

(Suite de la page 1)

pièces de mécanique à sa disposition nous pouvions nous attendre à voir ou à entendre quelque chose de nouveau pour le commun des mortels.

Les assistants, s'ils ne furent pas très nombreux, ont néanmoins tiré profit de leur présence en expérimentant le "microphone", se procurant ainsi l'occasion d'entendre et de ne pas reconnaître leur voix. Par contre, tous les autres auditeurs reconnaissaient parfaitement la voix de l'autre.

Une boîte à questions fut ensuite tenue, chaque renseignement demandé reçut de M. Major une réponse nette.

Me Gontran Saintonge, président de la Chambre de Commerce sénior, adressa la parole pour remercier le conférencier. Au début M. Lorenzo Bayard avait souhaité la bienvenue au conférencier et à l'assistance.

baseball Yamaska.

D'après les renseignements obtenus auprès de MM. Horace P. Boivin, maire de Granby et Arthur Montfils, secrétaire-trésorier de cette municipalité, la Commission Récréative comprend six comités et chaque comité est dirigé par trois membres. Les comités sont les suivants:

1—COMITE DES TERRAINS DE JEUX: Ce comité doit s'occuper de tous les terrains de jeu de Granby au point de vue équipement, aménagement des terrains de jeux. Promouvoir de nouveaux terrains de jeux, piscine publique, etc. Prés. G. Shutt, L. Arel, O. Biron.

2—COMITE DES SPORTS D'HIVER: Ce comité doit s'occuper de tous les sports d'hiver tel que patinoire extérieure, Aréna de Granby, club de ski, organisation de glissoire, promotion de ligue de hockey, club de raquette; toute organisation sportive de sports d'hiver. Prés. L. Arel, G. Shutt, P. Vinette.

3—COMITE DES SPORTS D'ÉTÉ: Ce comité doit s'occuper d'organiser ligue de baseball, tennis, croquet, jeu de fer à cheval, courses, courses de chevaux, natation. Prés. C. Marquis, M. Boivin, P. Vinette.

4—COMITE MUSICAL ET PROGRAMME PUBLICS HEBDOMADAIRES: Le travail de ce comité est d'organiser dans nos parcs publics un concert d'amateurs chaque semaine où des prix seront donnés et de promouvoir nos talents locaux. Prés. O. Biron, C. Marquis, M. Bol-

vin.
5—COMITE DU FILM ET RADIO: Ce comité est chargé d'organiser dans nos parcs publics, des représentations de cinéma gratuitement au moins deux ou trois fois chaque semaine. Ceci est fait à Granby depuis cinq ans, et les assistances ont été de 3,000 à 5,000 personnes par représentation. Prés. M. Boivin, L. Arel, G. Shutt.

6—COMITE DE LA JEUNESSE: Ce comité doit s'occuper de toute organisation de la jeunesse tel que: oeuvre des terrains de jeux, Colonie de Vacances, aide aux organisations de scoutisme, sécurité de la jeunesse, promouvoir à Granby l'organisation d'un centre de la jeunesse, etc., etc. Prés. P. Vinette, O. Biron, C. Marquis.

M. Hervé Marchand, président, fait partie de tous les comités.

Cette commission existe depuis le 5 septembre, 1944. Elle a été proposée par l'échevin J.-J.-B. Payne et appuyée par l'échevin Jérémie Duhamel, au cours d'une réunion du conseil qui réunissait aussi les

échevins J.-G. Fuller, Rémi Vadenais, Jean-Baptiste Langlois et Ray. Chaput, en plus du maire Boivin. Ce dernier a toujours été un fervent des sports et il a déjà occupé le poste de président de l'ancienne ligue de hockey Provinciale, tout en détenant aussi des postes notables dans le baseball et le hockey amateur.

La Commission Récréative de la Cité de Granby s'occupe de régler et diriger tous les centres d'amusements quelconques, les terrains de jeux tous les sports d'été et d'hiver, toutes les séances ou représentations ou concerts, les concours tournois de billards, quilles, fennis, courses, natation etc. et a aussi pour but primordial, le soin de récréer le public de Granby et d'aider la jeunesse à vivre sportivement et sainement. Si le gouvernement provincial organisait une commission des sports, nul doute que les grandes lignes seraient acceptées avec la plus grande joie par la population.

POUR LOUER, VENDRE OU ECHANGER QUELQUE CHOSE

les

annonces classées

de

La Gazette de Valleyfield

produisent des résultats étonnants

APPELEZ SIMPLEMENT 735

et dictez votre annonce

Chez nos hommes d'affaires

<p>Armand Hébert C.P.A., C.A. Comptable public licencié 44, rue Ste-Cécile, Tél. 1501 VALLEYFIELD, P.Q.</p>	<p>COURTOIS, LAVALLEE, FREDETTE & CIE COMPTABLES AGREES Valleyfield 48, rue Ste-Cécile Tél. 802 Montréal 10 ouest, rue St-Jacques Tél. MA.1000</p>
<p>Philippe H. Boyer Assurances La Sauvegarde - La Prévoyance 92 Ch. Larocque, Valleyfield Tél. 468-w</p>	<p>LE BUREAU D'ASSURANCES Aumais & Aumais Enrg. offre aux citoyens de cette ville l'inspection de leurs polices et ceci gratuitement. Tél. 452 75, rue Montcalm</p>
<p>Joseph Primeau Courtier en assurances VIE - FEU - VOL - AUTOMOBILE RESPONSABILITE - ACCIDENTS Bur: Hotel de Ville, Tél. 282 Res: 239 St-Laurent, Tél. 50 VALLEYFIELD</p>	<p>Bélanger & Godbout ASSURANCES 48, Ste-Cécile - Valleyfield Automobiles, responsabilité publique et patronale, Vie, Accident et Maladie. Feu, Vol, etc.</p>

La Laurentienne Assurance-Vie La Prévoyance Assurance Générale

J.-LEO MONTPETIT
ASSURANCES GENERALES

Saint-Timothée Tél. 1180 W 12
La Protection Nationale—L'Équitable

VOTRE SECURITE DE DEMAIN
Dépend de vos économies d'aujourd'hui
Un dépôt annuel de \$48.00 sur un de nos Certificats d'Épargne, vous garantira dans 15 ans un capital de \$1,000.00.

Corporation de Prêt et Revenu
SIEGE SOCIAL - QUEBEC
J.-LEO MONTPETIT, ST-TIMOTHEE, P.Q.
Représentant pour le district de Valleyfield.

<p>CARTES Professionnelles et d'affaires</p> <p>Gérard Gendron Assurances générales Vie, feu, vol, accident, automobile Valeur de placement TEL 59 110, rue Ellice, Beauharnois</p>	<p>Dr J.-E. Amyot M.D., L.M.C.C. Beauharnois 128, rue Ellice Téléphone 78</p>
<p>Jean D'Amour AVOCAT Beauharnois Tél. No 6-12, rue Ste-Catherine</p>	<p>René P. Leduc Assurances Feu - Accident - Vie 11, rue Richardson - Beauharnois</p>
<p>Docteur E. Simon BAYONS-X 20, rue Ellice Tél. 21 Beauharnois</p>	<p style="text-align: center;">ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS</p>

Examen de la vue
LUNETTES . . . LORGNONS
VERRES OPHTALMIQUES

T. A. Laniel
Optométriste diplômé
Spécialiste en examen de la vue.

Bureau de consultation à la bijouterie

12, Nicholson T. A. LANIEL Téléphone 243
VALLEYFIELD, P.Q.

VICTOIRE ET DÉFATE PAR LES BRAVES

AVEC LES BRAVES DE VALLEYFIELD



GERALD PLAMONDON



JEAN-CLAUDE CAMPEAU

Les Braves de Valleyfield alignent depuis quelques semaines deux puissants joueurs d'avant dans les personnes de "GERRY" PLAMONDON et "BEAU BRUMMEL" CAMPEAU. Ces deux joueurs possèdent une belle expérience dans le hockey professionnel et amateur. Ils ont pratiqué et même joué avec le Canadien et au début de la présente saison ils faisaient partie de l'équipe Philadelphie. Ils sont très populaires à Valleyfield.

AU CENTRE



FRED GIBBONS, populaire centre des Braves de Valleyfield, est un joueur très rusé. Il est considéré comme un excellent compte et ses montées causent toujours des ennuis aux joueurs adversaires.

Bougie en finale tournoi de pool

René Bougie a triomphé de Roy Reynolds par le score de 100 à 78 dans la troisième partie d'une 2 dans 3. Reynolds avait gagné la première partie, mais Bougie triompha dans les deux parties suivantes. Il passe donc ainsi à la finale.

Paul E. Latour a eu encore raison de Jean Benoit dans la troisième partie de leur tournoi. Il triompha cette fois par le compte de 100 à 50.

Hébert contre Lécuyer, à l'aréna

Le défi de la pool room Lécuyer à toutes équipes de ballon sur glace, a trouvé sa réponse à la pool room Hébert dans le quartier Champlain. En effet, Léo Hébert propriétaire de la dite pool room, vient de relever le défi, et les deux équipes se feront face, dans un match cédulé pour dimanche prochain à 10.00 précises. L'équipe de Léo qui comprend tous les membres de son club de balle molle, fort d'avoir gagné contre une équipe de clients la semaine dernière, veut défaire l'équipe de la pool room Lécuyer. Donc on peut s'attendre à voir du jeu fort intéressant.

Il passe en finale contre Arthur Mercier.

J. Guy Haineault a remporté la dernière partie de son tournoi par défaut, puisque Raymond Larocque ne pert continuer la lutte.

Jean-Paul Broissoit a vaincu Roger Clermont dans une partie très contestée, par le compte de 50 à 35. Clermont ne semble pas l'ombre de lui-même dans cette dernière partie. Et ainsi, Broissoit passe en finale contre Mercier.

La semaine prochaine débutera le grand tournoi, mettant aux prises Elie Broissoit et Gérard Monette, deux des meilleurs joueurs de pool de la ville, dans une série de deux dans trois. Chaque partie sera limitée à 200 boules. Il ne faudrait pas manquer de voir ces deux amateurs du tapis vert se donner la réplique dans la première partie de leur tournoi, la semaine prochaine.

AVEC LES AS



HAROLD "ANDY" ANDERSON, que la Q.A.H.A., vient de céder aux As de Québec. Anderson faisait partie de l'alignement des Braves de Valleyfield depuis le commencement de la saison. Son remplaçant, sur la défense des Braves, sera probablement connu ces jours-ci.

* * * * *
* AUTRES *
* NOUVELLES *
* SPORTIVES *
* PAGE 10 *
* * * * *

Règlements pour loyers de bureaux

La Commission de Prix amende la loi

Les propriétaires d'immeubles servant de manufactures, de bureaux ou de places d'affaires peuvent maintenant exiger de leur locataires un bail de 5 ans, annonce la Commission des prix et du commerce. En vertu des modifications qui viennent d'être faites aux règlements touchant la location d'édifices commerciaux, le propriétaire peut exiger du locataire le renouvellement du bail pour au moins un an, mais pas pour une période plus longue que celle mentionnée dans le bail qui s'achève, déclare, M. Owen Lobley, administrateur des loyers.

"Si un locataire ne peut accepter le renouvellement du bail exigé de lui, il doit quitter les lieux. Si le propriétaire ne demande pas un renouvellement du bail, le locataire peut rester sur les lieux après l'expiration du dit bail, et selon que l'exigera le propriétaire, il sera locataire au mois ou pour une plus longue période, en vertu des lois provinciales.

"Le locataire cependant peut être requis de quitter les lieux si le propriétaire désire occuper lui-même l'immeuble ou le convertir en logements. Avant de donner l'avis de déménagement, le propriétaire doit d'abord obtenir de l'administration des loyers l'autorisation d'envoyer un tel avis qui doit être de trois mois au moins".

M. Lobley fait remarquer que tout avis valide de déménagement donné en vertu des lois provinciales avant le 2 janvier 1945 reste en vigueur et n'est pas altéré par la nouvelle ordonnance.

Les Braves augmentent leur avance en tête du circuit en triomphant du Shawinigan, mardi soir — Connolly compte deux points — Partie excessivement rude — Ralliement à la troisième période — Lascelles brille dans les filets

CORNWALL ICI CE SOIR

Le Valleyfield a porté à six points son avance en tête de la ligue en triomphant du Shawinigan par le compte de 6-3, mardi soir, contre Shawinigan, dans une partie chèrement disputée. Lascelle sut garder ses filets avec un brio exceptionnel. En plusieurs occasions, il sauva des points certains en bloquant des lancers précis des joueurs du Shawinigan qui arrivaient seuls devant lui.

Dans la première période le jeu fut très rapide et les défenses des deux équipes ne ménagèrent pas leurs coups d'épaules. Connolly parvint à compter le premier point des Braves après avoir reçu des passes parfaites de Campeau et Plamondon. Vers la fin de la période, Boyer augmenta le pointage des nôtres en scurant un deuxième point après 15.34 de jeux.

C'est à la troisième période, au cours d'un grand ralliement, que Connolly, Poissant et Cadieux parvinrent à déjouer Thiffault, pour porter le compte 6-3 en faveur des Braves. Au cours de cette même période il y eut une petite bataille derrière les filets de Lascelle, entre McIntosh et O. Carnegie. Tous deux furent bannis par l'arbitre.

Ce soir, le Valleyfield recevra les Cookies de Cornwall, dans une partie cédulée pour 8.30 précises. Il est à noter que le Cornwall est en deuxième position dans le circuit Bob LeBel et que la partie devrait être jouée à une vive allure.

Une victoire du Cornwall diminuerait l'avance du Valleyfield en tête de la ligue; toutefois nous sommes certains que Lucien Leduc saura donner le mot aux joueurs avant la partie.

Voici le sommaire de la partie de mardi dernier contre Shawinigan. Shawinigan Falls: Buts, Thiffault; défenses: Brodeur, Arcand; centres, Laframboise; ailes: Lajoie, Paquette; subs.: Toupin, Lupien, Isabelle, Despelteau, Tremblay, O. Carnegie, H. Carnegie, Bisson.

Valleyfield: Buts, Lascelle; défenses: Poissant, Cadieux; centre, Joannette; ailes: Boyer, Vinet; subs.: Connolly, Plamondon, Campeau, Gibbons, McIntosh, Archambault.

Première période:

1—Valleyfield: Connolly	
Campeau, Plamondon	1.30
2—Valleyfield: Boyer	15.34
3—Shawinigan: Toupin	16.35
Punition: Brodeur.	

Deuxième période:

4—Shawinigan: Toupin	7.27
5—Valleyfield: Vinet, Poissant	17.05
Punitions: Despelteau, Joannette, Tremblay (3), O. Carnegie, Vinet.	

Troisième période:

6—Valleyfield: Connolly	5.48
7—Valleyfield: Poissant	8.35
8—Valleyfield: Cadieux	9.08
9—Shawinigan: Bisson	
Despelteau	19.15
Punitions: McIntosh, Arcand, O. Carnegie.	

Le Lachine à Valleyfield dimanche prochain, le 21

Dans une partie cédulée pour 2.30 précises — Glaude fera partie de l'alignement — Valleyfield Jr. en tête de la ligue

Dimanche prochain, le Lachine Jr., rencontrera le Valleyfield Jr. à l'aréna de Valleyfield, à 2.30 précises.

Valleyfield, qui est présentement en tête de la ligne, voudra certainement augmenter son avance sur les autres équipes. Le Lachine pour sa part, sera d'une combativité menaçante puisqu'il occupe présentement la dernière position, et que selon son gérant M. Lacroix, il lui faudra gagner cette dernière partie, afin de

passer avant le Beauharnois. L'équipe du Valleyfield, sera au grand complet ainsi que celle du Lachine. Le Valleyfield a fait une nouvelle acquisition en la personne de Gérard Glaude, surnommé "Butch" Glaude, car paraît-il, il rappelle le fameux Bouchard à la défense du Canadien professionnel. Personne ne devrait manquer de voir nos jeunes à l'oeuvre. Les billets sont en vente présentement à l'aréna.

EXAMEN DE LA VUE. Heures de bureau: 9 a.m. à 9 p.m.
Ajustement et réparations de verres

LOUIS BROUILLETTE, B.A.O.

BACHELIER EN OPTOMETRIE de l'Université de Montréal

44, rue Ste-Cécile, VALLEYFIELD T6L 1377-J.

DANDURAND & FRERE

BOIS DE CONSTRUCTION

FINISSONS D'INTERIEUR — BOIS DE DIMENSIONS TOITURES D'AMIANTE

DONNACONNA (BOIS D'ISOLATION)

Téléphones:— Résidence 431; Bureau 540 près de la Gare du New-York Central

RUE JACQUES-CARTIER VALLEYFIELD, P.Q.

Casier postal 539.

SOYEZ FORTS

SI VOUS SOUFFREZ DE: FAIBLESSE, COURBATURES, NERVOUSITÉ, ÉPUISEMENT, FATIGUE HABITUELLE, MANQUE D'APPÉTIT...

PRENEZ LES PILULES MORO

1566 ST-DENIS, MONTRÉAL 18

Un jeune fermier est accusé d'avoir intimidé un jeune homme de St-Isidore de L.

Le procès en question se continuera aujourd'hui — Ernest Turcot, de St-Urbain de Châteauguay, est accusé d'avoir intimidé Jean Léonard — Les arguments des avocats

Malgré la tempête qui a sévi durant la journée de vendredi dernier, environ une centaine de villageois de St-Isidore de Laprairie avaient tenu à se rendre au nouveau palais de justice où s'est déroulé le procès d'Ernest Turcot, 22 ans, fermier de St-Urbain de Châteauguay, accusé d'avoir intimidé au cours des derniers six mois un jeune homme de St-Isidore, M. Jean Léonard, en l'empêchant de vaquer à ses occupations journalières, etc.

Le procès a pris fin vers 5 heures, vendredi après-midi, puis le juge Armand Cloutier, qui a présidé l'audience, a décidé de différer l'affaire au 18 janvier (aujourd'hui) afin de permettre aux avocats, Me Auguste Boyer, C.R., avocat de la poursuite, et Me Lucien Rodier, procureur de l'accusé, de présenter leurs arguments.

Au début de l'audience, Me Ro-

dier a fait une motion pour faire casser l'acte d'accusation mais cette motion a été renvoyée après une longue argumentation de Me Boyer.

L'avocat de la défense a ensuite fait une deuxième motion pour obtenir plus de détails que ceux mentionnés dans la plainte mais cette motion a été prise sous réserve.

Me Boyer a fait entendre le plaignant qui a déclaré avoir été frappé au visage par Ernest Turcot, le 1er décembre alors qu'il retournait chez lui après être allé "soigner" les animaux sur la terre de son père. Son frère a corroboré ce témoignage. Tous deux ont de plus ajouté que Turcot avait grossièrement injurié le plaignant en une autre occasion.

Ce fut la cause de la poursuite. Me Rodier présenta une motion de non-lieu en déclarant que seules des voies de fait simples avaient été prouvées. Le juge ordonna toutefois qu'une défense soit présentée



Laurent Cyr...

(Suite de la page 3)
M. Cyr, avantageusement connu Valleyfield, possède une grande expérience dans le domaine musical. La fondation des Ménestrels lui est redevable et si ce corps de musique connaît aujourd'hui une si grande popularité c'est grâce à ses efforts personnels.

Tous les jeunes sont priés de se rendre nombreux à cette assemblée générale, le 29 janvier, alors que des questions de grandes importances seront discutées.

et l'accusé nia avoir frappé Jean Léonard.

Son frère, Claude Turcot, 17 ans, déclara aussi que son frère n'avait pas frappé le plaignant.

Il faudra assister à l'assemblée pour prendre part à la soirée récréative

Nouvelle politique chez les Chevaliers de Colomb — Une assemblée générale par mois suivie d'un programme d'amusement pour les membres et leurs familles — Ce qu'il faut faire pour obtenir des billets gratuits

Les membres du conseil 1180 des Chevaliers de Colomb sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra dans les salles mercredi soir prochain, 24 janvier, à 8.30 heures précises.

Les officiers viennent d'adopter une nouvelle politique: afin que tous donnera immédiatement après l'assemblée un programme récréatif qui prennent part aux délibérations, on saura intéresser tout le monde.

Les dames sont admises à la soirée, non à l'assemblée. Ceux des frères qui désireront venir accompagnés voudront bien conduire leur épouse ou amie dans la salle de jeux; lors-

que l'assemblée sera terminée elles pourront monter.

L'assemblée ne durera pas plus qu'une heure, de sorte qu'à 9.30 heures, au plus tard, le spectacle commencera.

Pour y assister et obtenir le droit d'entrée de sa compagnie, le frère Chevalier devra assister à l'assemblée au cours de laquelle des billets d'admission seront distribués. Ces billets sont gratuits.

Quant au programme récréatif il est de première qualité. C'est une surprise que l'intendant réserve aux assistants.

Venez en foule, il y a de la place pour tout le monde.

Les Nouvelles Sociales

(Suite de la page 5)
de 7 ans et 3 mois. La levée du corps fut faite par M. le Chanoine Herménégilde Julien, curé de la paroisse, qui chanta aussi le service, accompagné de diacre et sous-diacre.

La défunte laisse dans le deuil trois fils: Donat, Raoul, Arthur; huit filles: Marie-Rose, Blanche, Desneige, Yvette, Bernadette, Laurette, Annette, Hermine; trois belles-filles: Mmes Donat, Raoul, Arthur Lacombe; deux frères: Théodore et Lionel Lalonde; quatre sœurs: Eva, Flore, Jeanne, Laura (Mme Médard Bélanger); ses beaux-frères: MM. Joseph Harris et Honoré Lacombe, Médard Bélanger; ses belles-sœurs: Mme Théodore Lalonde, Mme Harris Lacombe, Mme Honoré Lacombe, Mme Veuve Israël Lacombe; ses petits-enfants: Léo, Roger, Adrien, Madeleine Lacombe. Un grand nombre de parents et d'amis assistaient aux

Remerciements

funérailles.
Les familles Lalonde et Lacombe remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie dans le deuil profond qui vient de la frapper.

Funérailles de Mme Vve Desgagné
Samedi, le 13 janvier, ont eu lieu les funérailles de Mme Vve Amédée Desgagné, née Florida Ouellette, dé-

cedée à Bellerive le 11 courant. Le service funèbre a été célébré à 9 1/2 heures en la Cathédrale de Valleyfield. Le cortège était dirigé par M. Willy Ménard. Les Dames de Ste-Anne assistaient aux funérailles ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis. Les porteurs étaient: MM. Raymond Ménard, Lucien Bédard, Raoul Lacroix, Albert Godin, Georges Barrette, Arthur Leduc. Porteuses: Mmes Lucien Bougie, Henri Dumberry, Ovide Lanctôt, Josephat Laplante, Josephat D'oust, M. Leduc. La défunte laisse pour pleurer sa perte, deux fils: Etienne et Clément; neuf filles: Yvette, Mme Raymond Ménard; Marcelle, Mme Gérald Soucy; Marie-Rose, Mme Aldéo Noël; Agnès, Mme Lucien Bédard; Simone, Mme Raoul Lacroix; Marie-Claire, Mme Albert Godin; Cécile, Mme Georges Barrette; Emérentienne, Mme Arthur Leduc; Sylvanise, Mme Désilva Beauchamp; une sœur, Rose Ouellette, Mme Arthur Barrette; un frère, David Ouellette; et un grand nombre de petits-enfants.

Remerciements

La famille de Mme Desgagné tient à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur mère bien-aimée.

Un faussaire récidiviste est coffré

Il a de nombreux exploits à son crédit et un dossier fort chargé

La police de Valleyfield, grâce au flair du chef Joseph Robert de Beauharnois qui mit sa collaboration à la disposition de ses confrères de notre ville, vient de mettre la main au collet d'un fieffé voleur dont la spécialité était de passer de faux chèques pour soutirer des sommes assez rondelettes. Les activités de ce faussaire s'étendaient dans le comté de Beauharnois et l'on enregistra de ses faits d'armes à Valleyfield, à St-Timothée et à Beauharnois.

L'individu, du nom d'Albert Parent, a été arrêté alors qu'il se préparait à monter à bord d'un autobus qui l'aurait mené loin. Cette fois on a logé contre lui de huit à dix chefs d'accusation. Il en viendra probablement d'autres d'ici sa comparution.

Ses victimes sont principalement les bureaux de la banque Canadienne Nationale de Beauharnois, où Parent passa des chèques falsifiés aux montants respectifs de \$68.00 et \$38.00; à la Caisse populaire de St-Timothée où le gérant M. Léon Montpetit lui remit contre fausse signature \$65.00; dans plusieurs magasins de notre ville: Billette, Cousineau, ainsi qu'à la succursale locale de la banque Canadienne Nationale.

Parent est un récidiviste endurci; à trois reprises il fut traduit en cour pour des délits semblables. Il purgea maintes sentences pour des offenses diverses; son dossier est très chargé. On dit même qu'à sa sortie de prison, la dernière fois qu'il y fut logé, il poussa même l'effronterie jusqu'à dérober la montre de son géolier.

L'accusé devait comparaître ce

M. Maurice Mallette, gérant des Braves, se dévoue sans relâche

Il arrive quelques fois que l'on ne donne pas à César ce qui lui revient. C'est le cas, il il faut le dire sans réserve, en ce qui concerne M. Maurice Mallette, populaire gérant des Braves de Valleyfield. M. Mallette ne néglige rien pour assurer le succès de notre puissante équipe de hockey.

A toutes les parties de hockey et même les pratiques, M. Mallette est à son poste et il fait tout en son possible pour remplir ses devoirs le plus efficacement possible. Les directeurs nous ont dit très souvent que "Maurice est un excellent travaillant" et que son zèle est en partie responsable du succès des Braves depuis les débuts de la saison.

matin devant un juge de Paix, après quoi il sera traduit devant le magistrat Regnier, à la fin de ce mois.

Cartes professionnelles

<p>Georges A. Meloche B.A. AVOCAT Bureau: Hôtel de ville Tél. 691 Valleyfield R. 1280</p>	<p>Gontran Saintonge, C.R. AVOCAT 42, Ste-Cécile Valleyfield Téléphone 500</p>	<p>Dr P.-E. Larivière médecin-chirurgien 22, rue Jacques-Cartier Tél. 1246 Valleyfield</p>
<p>Robert Besner NOTAIRE Bureau: 24 Nicholson Résidence: 307 Victoria Téléphone 38 Valleyfield</p>	<p>Dr Lorenzo de Grandpré "Rayons Ultra-Violet" Tél. 146 23, Jacques-Cartier Valleyfield</p>	<p>Docteur Yvan Brassard Médecin-chirurgien 412, Blvd. du Havre Tél. 761 Valleyfield</p>
<p>J.-M. Lafleur D.E.B.A. Architecte Tél. Bureau 88 309, rue Victoria Rés. 20 Valleyfield</p>	<p>Arthur W. Sullivan (Successor de J.-H. Sullivan) ARPENTEUR GEOMETRE Valleyfield, P.Q. Téléphone 401 Casier 124</p>	<p>Dr. Armand Déguire MEDECIN-CHIRURGIEN 45, rue Ste-Cécile — Tél. 81 Heures de bureau: 2 à 4 hrs p.m. 7 à 9 hrs. p.m.</p>
<p>Dr Lucien Perron de l'Hôtel-Dieu de Montréal Spécialiste pour les maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Heures de Bureau: tous les vendredis soirs, de 7 à 10 heures; le samedi après-midi et soir. 11, rue Du Marché — Tél. 1220 Téléphone: Montréal L.A. 6868</p>	<p>Dr Aimé Leduc Médecin-chirurgien Téléphone 803 — 79, rue Ste-Cécile Heures de bureau: Résidence d'été—Tél. 1166-J-3 Salaberry de Valleyfield 2 à 4 heures l'après-midi 7 à 9 heures le soir</p>	<p>Résidence: 114, Jacques Cartier Tél. 553 Albert Lemieux Bureau: 32 rue Ste-Cécile B.A., LL., L. — Avocat Tél. 240 Valleyfield</p>

Ne négligez pas!

DE FAIRE EXAMINER VOTRE VUE UNE FOIS PAR ANNEE

P. J. Brodeur

Optométriste diplômé,

201, Victoria,

Téléphone 111

VALLEYFIELD, P.Q.

Marché Bellerive

Léo Garand, Prop.

104, Grande-Ille

Tél. 66

**SPECIALS
DE LA
SEMAINE**

**Saucisses
en tranche
2 lbs. 35c**

Haut Côté

(Steak ou rôti)

23c la lb.

Breakfast

Bacon

1/2 LB. 23c.

Le tribunal d'arbitrage sera en fonction le 29 janvier pour entendre les institutrices et les commissions scolaires

Les séances se tiendront au palais de justice, à Valleyfield, ainsi qu'à Beauharnois et à Huntingdon — Une semaine à chaque endroit — Les auditions de témoins sont publiques — Sous la présidence de l'hon. juge Edouard Fabre-Surveyer

Le tribunal d'arbitrage, nommé pour entendre les revendications des institutrices du district scolaire no 14, composé de l'honorable juge Edouard Fabre-Surveyer comme président, de MM. Lionel Cossette et Albert Leblanc, avocats de cette ville, siègera et entendra les témoins des deux parties adverses le 29 janvier prochain au palais de justice de Valleyfield.

On s'attend à ce que cette cour siège pendant au moins une semaine à Valleyfield seulement pour entendre tous les témoins et se prononcer sur chacun des points soulevés dans le projet de contrat collectif soumis par les institutrices.

Le tribunal siègera de 10 heures à midi, de 2 à 4 heures p.m., et de 8 à 10 heures du soir.

Les avocats en cause dans cette affaire sont Me Ludger Codebecq,

représentant les institutrices, et Me Georges-André Meloche, avocat choisi par les Commissions scolaires.

A Valleyfield, durant cette semaine, on entendra les institutrices et les commissaires des commissions suivantes: Valleyfield — cité et paroisse — Ste-Barbe, St-Louis-de-Gonzague, Ste-Cécile, St-Timothée, et St-Stanislas.

A Beauharnois, à une date non encore définie, on entendra les témoins de St-Antoine-de-Châteauguay, St-Etienne, Ville de Léry et Maple-Grove.

A Huntingdon, ceux de Havelock, St-Chrysostôme, North-Creek, Ste-Agnès-de-Dundee, Godmanchester, St-Charles-de-St-Anicet et St-Malachie-de-Ormstown.

Chaque point du contrat collectif projeté sera étudié à fond et le tribunal d'arbitrage l'admettra ou le

rejetera, selon qu'il sera jugé équitable ou non.

On sait que les institutrices dans ce contrat demandent différents privilèges dont le principal est certes celui d'avoir des salaires minima plus rémunérateurs ou raisonnables, avec des augmentations progressives. Ainsi, pour les villes, on demande un salaire minimum de \$600.00 par année avec une augmentation annuelle de \$50.00, jusqu'à concurrence de \$1200.00. Dans les écoles de campagnes le maximum demandé est de \$1000.; toutes les autres clauses étant identiques à

Les "Ice Follies", au Forum

Les "Ice Follies," le plus grand

celles des institutrices des villes.

Comme les Commissions scolaires s'opposent à cela, et qu'on veut arriver à une solution juste, on a décidé de soumettre le litige à un tribunal d'arbitrage qui siègera à la date plus haut mentionnée.

Les institutrices du district scolaire no 14 sont affiliées à l'Association des Institutrices de la Province de Québec.


spectacle sur glace au monde, production d'une étonnante ampleur qui fit salle comble dans toutes les villes où elle fut présentée, seront de nouveau à Montréal cette année. C'est la grande nouvelle que vient d'annoncer le gérant-général Tommy Gorman, de la Canadian Arena Company. Les "Ice Follies" de 1945 seront au Forum, du 11 février au 18, avec matinée à prix populaires le samedi 17.

Ce sera le neuvième engagement à Montréal de la sensationnelle revue sur glace des fameux frères Shipstad et Johnson. Des records d'assurances furent enregistrés l'an dernier lorsque plus de 100.000 personnes assistèrent au spectacle, et l'on s'attend à un nouveau record cette année.

Les décors riches en couleurs, les lames de patin étincelantes, la musique allant du jazz au semi-classique, le rythme, la grâce et d'éclatantes beautés, tout contribue à faire des "Ice Follies" de 1945 la plus pétillante de toutes les attractions sur glace.

De nouveau, de grands favoris du public montréalais font partie de la troupe. Mentionnons Roy Shipstad, champion patineur du monde, Eddie Shipstad et Oscar Johnson, incomparables comédiens; Phyllis Legg, patineuse sur échasses; Heinie Brock, Hazel Franklyn, charmante patineuse anglaise; Papez et Zwack, champions européens; les jumelles Thomas, les Miltons, les Roberts, le trio Vanity, Bobby Blake et Ruby Maxon. Parmi les nouvelles figures se trouvent Mae Ross, de retour après une année d'absence; Jane Zeister, jeune sensation de 18 ans; Dick Rasmussen, Bill Cameron et Barry Green. Et de plus la charmante Evelyn Chandler, revenue aux Ice Follies après deux années de succès sur la scène new-yorkaise.

La vente des billets commencera le lundi 22, au Forum. Les réservations par courrier sont déjà acceptées.



PROCLAMATION

ELECTIONS MUNICIPALES DE LA CITE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux électeurs municipaux de la cité de Salaberry-de-Valleyfield, que le scrutin pour l'élection d'un échevin sera ouvert dans chacun des arrondissements de votations ci-après décrits le LUNDI, 22 JANVIER 1945, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, aux endroits suivants, savoir:—

QUARTIER CHAMPLAIN

Poll No 7:
Le territoire compris entre la rue Buntin, les deux côtés de ladite rue non compris, le côté nord de la rue St-Laurent, de la rue Buntin au lot No 854 (entre les rues St-Hypolite et Bélanger) et le coursier de décharge de The Montreal Cottons Limited: **A à Z: Vve J.-Bte Carpentier, 9, rue Penon.**

Poll No 8:
Le territoire compris entre le côté est de la rue Arthur, le côté sud de la rue St-Laurent, de la rue Arthur à un point entre les rues St-Hypolite et Bélanger, les deux côtés de la rue St-Laurent à partir dudit point aux limites est dudit quartier, et le canal de Beauharnois; **A à Z: M. Célestin St-Michel, 168, rue St-Laurent**

Poll No 9:
Comprend la rue Buntin et la balance du quartier Champlain, y compris le côté ouest de la rue Arthur jusqu'au pont Jacques-Cartier; **A à Z: Vve Josephat Laplante, 67, rue St-Laurent.**

QUARTIER SAINTE-CECILE

Poll No 14:
Comprend tout le territoire du Quartier Sainte-Cécile; **A à Z M. Donat Tessier, 91, rue J.-Cartier.**

Donné à Salaberry-de-Valleyfield, ce 15ième jour du mois de janvier 1945.

CHARLES CODEBECQ,
Président d'élection

Les funérailles de M. Aimé Brunet de Beauharnois

Lundi, le 8 janvier 1945, à 10 heures, en l'église St-Clément de Beauharnois, avaient lieu les funérailles de M. Aimé Brunet, époux de Géraldine Quesnel, décédé le 4 janvier, à l'âge de 67 ans.

Le cortège funèbre partit de sa demeure, rue St-Louis, précédé du drapeau de la Ligue du Sacré-Coeur, porté par M. Gendron, pour se rendre à l'église paroissiale.

La levée du corps fut faite par M. le Chanoine O. Bissonnette, curé. M. l'abbé Jean-Paul Patenaude, vicaire, chanta le service funèbre, assisté de MM. les abbés H. Marleau et J. M. Larocque, vicaires, comme diacre et sous-diacre.

La chorale était sous la direction de M. Augustin Dufaut, organiste et maître de chapelle; les solistes étaient MM. Edouard Lamoureux, Antoine Dupuis, Hector et Armand Roy.

MM. Adrien et Oscar Quesnel, beaux-frères du défunt, firent la quête. L'Adieu de Shubert fut

chanté par M. Antoine Dupuis, gendre du défunt.

Offrandes de messes:

La famille Aimé Brunet, M. l'abbé Jean-Paul Patenaude, vicaire, La J.O.C.F. de Beauharnois, M. et Mme Cléophas Quesnel, M. et Mme J. E. Quenneville, M. et Mme Michel Dacash, M. Robert Grégoire, famille Louis Lefebvre, M. Roland Lefebvre, famille Joseph Dupuis, M. et Mme J. A. H. Caza.

Télégrammes:

M. et Mme Donat Gendron, Saranac Lake; M. C. Marcus, Montréal; M. Ernest Marcell, Lexington, Mass.; Famille Frédéric Caza, Montréal; M. et Mme W. Dacash, Montréal; M. et Mme Ernest Thibault, Ste-Thérèse.

Tributs floraux:

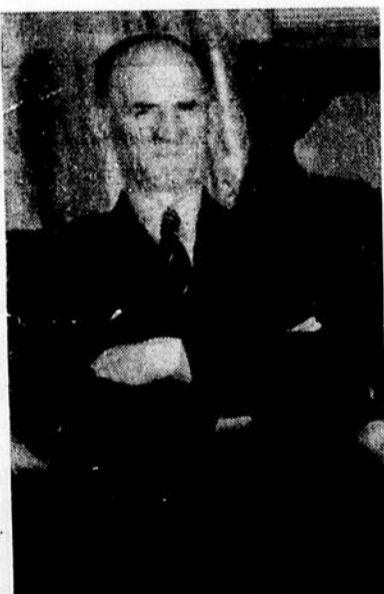
La famille Aimé Brunet; Mme J. N. Marchand; La Crèmerie de Kensington.

Bouquet spirituel:

M. et Mme Lorenzo Faubert.

Offrandes de sympathies:

Rév. Edouard Tétrault, Malone, N.Y.; M. Georges Quenneville, séminariste; M. Gilles Dumouchel, ecclésiastique; Sauvé et Frère, Valleyfield; Mme Angelbert Brunet, Valleyfield; M. et Mme Aimé Hainault; Mme André Soucy; Famille Herménégilde Dumouchel; Mme Odilon Daoust, Valleyfield; M. et Mme J. N. Marchand; Famille Omer Leduc; M. et Mme Daniel Caza; Famille Joseph Roy; M. et Mme R. Denault; Famille Napoléon Laberge; M. et Mme Albert Gendron; M. et Mme Rosaire Sauvé; M. et Mme Guisolphe Leduc; M. et Mme Marcel Caza, Montréal; Famille Arthur Trépanier; M. et Mme Hector Daoust; Mme Ferdinand Faubert; M. et Mme Edouard Daoust, Valleyfield; M. et Mme Octave Côté; M. et Mme Fran-



M. AIME BRUNET

(Suite à la page 10)

Il recoit...

(Suite de la page 3)
me il cherchait, dans l'obscurité, à voir ce qui ne marchait pas, il reçut un coup très dur sur la tête. A peine étourdi, il se retourna pour mal distinguer dans le noir une ombre qui, armée d'une fourche, s'apprêtait à la lui rabattre, une fois de plus, sur le chef. Ne faisant ni un ni deux, M. Desparois sauta sur l'homme, lui enleva son arme et lui administra ensuite, avec ses poings, une formidable raclée. Le voleur ayant perdu la partie, M. Desparois s'empressa de faire demander le chef de police de Châteauguay, M. Henri Dorais, qui s'amena sur les lieux de l'attentat avec l'agent Roland Laberge, de la police de la route, et procéda à l'arrestation.

On n'eut qu'à cueillir l'apache qui, la figure ensanglantée et tuméfiée, reprenait lentement ses sens. On téléphona ensuite à la Sûreté provinciale qui dépêcha à Châteauguay le détective Marion qui se chargea du prévenu.

Il était évident que l'agresseur de M. Desparois, un jeune homme de Châteauguay, âgé lui aussi d'environ 25 ans, connaissant les habitudes du brave boucher, avait décidé de le soulager des \$557 qu'il avait sur lui, sa journée faite.

Le Ministre anglais de l'Agriculture estime que la récolte de blé de l'Angleterre est de 118,160,000 boisseaux. En 1939 elle avait été de 61,840,000 boisseaux.

Valleyfield perd 10 à 5 à Lachine

Brennan compte deux points pour les Braves — Lachine à l'avant

Les Rapides de Lachine ont causé une surprise en battant les Braves de Valleyfield par 10-5 dans une partie de la ligue de hockey Interprovinciale disputée à une vive allure, dimanche dernier, à Lachine.

Le club Lachine prit une avance et il augmenta cette avance à 5-0 de 3-0 dans la première période avant que Brennan eût compté le premier but de son club quelques secondes avant la fin de la période.

Dans la troisième reprise les Rapides comptèrent cinq autres fois tandis que Valleyfield obtenait qua-

Les funérailles de...

(Suite de la page 9)
 çois Faubert; Mlle Rita Leduc; Mlle Thérèse Reia; Mlle Madeleine Fichault; Alice Caza-Beaudoin, Montréal; Mlle Marie-Berthe Coriveau; Mlle R. Faubert; Mlle Jeanette Marchand; Thibert et Frère; M. Victor St-Denis; M. Léon St-Louis; M. Fernand Hébert; M. Bédard, Lieut; D.I.L.; M. et Mme Clovis Dupuis.

Visite de sympathie:

M. le curé Bissonnette; MM. l'abbé J. B. Patenaude et Jos. M. Larocque; MM. et Mmes A. Dufault, Lionel Sévigny, Georges Gendron, Hector Laniel, J. Beaudet, Dalvini Gendron, Grégoire Panne-ton, François Faubert, Guy R. Lefebvre, Huntingdon; Albert Gendron, Omer Leduc, MM. Euclide Dubois, Guy Faubert, Roma Aldoma et Renaud Caza, Rosario Payant, Adélar et Alphonse Lafond, Omer Deschamps, Léo-Paul Vincent, André Boyer, Lionel Hébert, Aimé Quenneville, St-Anicet; Rosaire Sauvé, Cléophas, Adrien et Osiat Quesnel, Rodolphe Julien, Jean et Arice Quenneville, Jean-Charles Marchand, Bill Marchioni, Jean Boyer, Edouard Robidoux, Victor St-Denis, Lucien Faubert, Adélar Lafond, F. Dagenais, Philippe Daoust, Roger Faubert, Jean Lemay, Mathieu Dorais, Anatole Bergevin, Edmond Chrétien, Roland Lefebvre, Yvon Caza, D. Arcouette, J. Roy, Lorenzo Faubert, A. Fichault, Alphonse Lafond, René Caza, Roland et Adrien Brunet, H. Lafond, Mlles Huberte Boyer, Louise Montpetit, Marcelle, Jeannette et Marie-Paule Caza, Dianne Lauzon, Claire et Elisabeth Dupuis, Monique, Françoise et Georgette Lefebvre, Thérèse Charland, Irène Huot, Albertine et Rita Murphy, Thérèse Dorais, Lucille Sambault, Mirelle Faubert, Lucille Lafond, Mlle Bergevin, Maria Angers, Marguerite Lefebvre, Claire Pilon, Claudette et Carmaine Lefebvre, Rita et Pierrette Leduc, Dorothy McKale, M. Primeau et J. Laurin, Mmes J. R. Gérard, Montréal; E. A. Quenneville, Montréal; Wilfrid Mandeville, Alexandre Angers, Gustave Lebrun, Lorenzo Faubert, Joseph Dupuis, Roger Faubert, Aldéric Hébert, Joseph Viau, Valleyfield; Ferdinand Faubert, Anatole Bergevin, Edmond Chrétien, Adrien Julien, Donat Faubert, Ed. McKale, Henri Boyer, H. Samson, A. Proulx, Mme Marchioni, Mlles Françoise Boyer, Lucienne Laberge, Jeannette Marchand, Mlle Faubert, Marcel Hébert, L. Bédard, Albert Giroux, Omer Deschamps, Alménéglide Dumouchel, M. et Mme Reindeau, Mme Alphonse Lafond, M. et Mme Louis Lefebvre et la Ligue du Sacré-Coeur, etc..

tre buts.
 Gauthier fut le gros éanon des vainqueurs avec trois buts tandis que Deschamps et Broderick comptèrent chacun deux fois. Les autres compteurs furent Thériault, Morros et Boucher.

Brennan compta deux buts pour Valleyfield. Les autres compteurs furent Joannette, Campeau et Plamondon.

Valleyfield: Buts, Lascelles; défenses: Vinet, Poissant; centre: Campeau; ailes: Connolley, Plamondon; subs: Joannette, MacIntosh, Boyer, Archambault, Brennan, Cadieux.

Lachine: Buts: Lemaire; défenses: Broderick et Bathgate; centre: Armand; ailes: Paulsen et Morrow; subs: Deschamps, Thériault, Vallières, Bean, Boyer, Thomas, Gauthier, Boucher, Renaud.

Arbitres: Ken Murray, Marisso.

Première période

1—Lachine: Deschamps
 Bean-Armand 10.10
 2—Lachine: Gauthier, Bean 11.25
 3—Lachine: Broderick
 Morrow-Gauthier 14.17
 Punitons: Bathgate, Joannette, Thériault.

Deuxième période

4—Lachine: Deschamps
 Thériault 5.00
 5—Lachine: Gauthier
 Morrow-Broderick 11.05
 6—Valleyfield: Brennan
 Campeau-Connolley 19.40
 Punitons: Gauthier, Boyer, Vinet.

Troisième période

7—Lachine: Thériault 0.40
 8—Valleyfield: Brennan 1.21
 9—Lachine: Gauthier 4.25

La Société Technique de la Montreal Cottons

Jeudi dernier, le 11 janvier 1945, la société technique de la Montreal Cottons, a tenu une autre assemblée, dans sa salle de réunion habituelle. Le conférencier fut M. Henri Bergeron, qui choisit comme sujet "Le métier à filer". Cette conférence fut donnée en français.

M. Bergeron détailla habilement les différentes opérations qu'accomplit ce métier; puis il en vint sur la fabrication des fuseaux et des bobines.

M. Bergeron fut présenté par M. Rolland Dumouchel et remercié par M. Lawrence Lyons.

Après l'assemblée, les membres présents élirent un nouveau président dans la personne de M. Lawrence Lyons. On se souvient que M. Jas. White avait résigné ses fonctions, en décembre dernier. Furent aussi élus comme membre du conseil:—M. Rolland Dumouchel, Vice-Président, MM. Henri Bergeron et H. E. Samson, membres du comité.

10—Lachine: Broderick Bathgate 6.35	11—Lachine: Morrow Boucher 9.00
12—Valleyfield: Joannette Plamondon 11.05	13—Valleyfield: Campeau Joannette-Connolley 12.00
14—Lachine: Boucher Gauthier-Morrow 13.43	15—Valleyfield: Plamondon Vinet 17.30
Punitons: Joannette, Bean, Morrow, Brennan.	

Le club de Léo Hébert gagne par 5-0

Dimanche dernier, devant une assistance d'au moins trois personnes

Dix heures sonne et les "200" livres de Léo Hébert se présentent. Dans le groupe on remarque: Bourdeau, Châtigny, Dandurand, Glaude, etc., tandis que sur l'autre côté de la patinoire, embarquent les hommes de coach Mercier. Les huit hommes dont l'équipe de Mercier est composée, pésent moins que les

Les parties des Braves au cours de Janvier 1945

La prochaine partie des Braves à Valleyfield aura lieu le 25 janvier —Contre Shawinigan

Janvier 20: Valleyfield à Shawinigan
 Janvier 21: Valleyfield à Shawinigan
 Janvier 24: Shawinigan à Lachine
 Janvier 25: Shawinigan à Valleyfield
 Janvier 26: Shawinigan à Cornwall
 Janvier 28: Cornwall à Shawinigan
 Janvier 31: Valleyfield à Lachine

deux défenses de Léo; Bourdeau et Châtigny. C'est donc dire que la partie s'annonce très contestée.

Après un peu plus de 10 minutes de jeu, l'honneur de scorer le premier point revient à Roy Reynolds qui, aidé de René Latour et Gérard Glaude, parvient à déjouer le gardien de but.

Au commencement de la deuxième période, Raymond Dandurand et Denis Dandurand comptèrent chacun une fois, donnant une avance de 3 points au club de Léo Hébert.

C'est à la troisième période, que les gros... canons de Léo, firent valoir leurs magnifiques coups d'épaules. Fort d'une avance de trois buts, il se mirent en frais de démolir leurs petits adversaires. Et c'est dans cette période que l'on vit l'arbitre Bougie passer son temps à remasser les balais brisés. Leurs adversaires démolis l'équipe de Léo eut tôt fait de scorer deux autres points pour porter le score 5-0.

La partie s'est terminée aux grands soulagements des petits joueurs de Mercier, qui s'aidaient mutuellement pour sortir de la patinoire.

Réorganisation imposée chez les clubs Juniors

Le Joliette ne se rend pas à Valleyfield — Déception des spectateurs

La ligue "Junior Indépendante", sous la direction de M. Kirland, est encore une toute jeune organisation, qui remporte de nombreux succès, grâce surtout à la force individuelle des équipes qui en font parti.

Ce circuit junior a rencontré l'approbation de tous les hebdomadaires de la région, et ceux-ci s'efforcent de bien renseigner les populations environnantes sur les activités de ce circuit. Mais en retour, il ne faudrait pas que la direction de la ligue Junior cède des parties entre des équipes, trop éloignées l'une de l'autre.

Dimanche dernier le Valleyfield devait recevoir la visite du Joliette mais il ne s'est pas rendu. Pourquoi? personne ne le sait, et d'après certaines informations, la route Montréal-Joliette était en parfaite état, aussi bien que celle de Montréal-Valleyfield.

L'aréna contenait plus de 150 spectateurs, vers les 2.00 heures, dimanche dernier, alors qu'on dut annoncer que la partie était remise, à cause de raisons incontrôlables. Plus les 150 spectateurs qui y étaient à l'aréna, il y en a certainement autant qui se sont rendus plus tard dans l'après-midi.

C'est donc dire que le Valleyfield Junior a perdu une assistance de 300 personnes ou plus, ce qui veut aussi dire, qu'à la prochaine partie de la ligue Junior, les partisans de nos jeunes ne se rendront pas en aussi grand nombre par crainte d'être déçus.

Donc c'est à la direction d'intervenir, et s'il le faut on devrait expulser le club Joliette. Il ne faut certainement pas encourager un club au détriment des trois autres. D'ailleurs il y a beaucoup de municipalités environnantes qui seraient fières de supporter un club qui ferait partie du circuit Kirland.

Le nombre d'établissements fonctionnant sous la surveillance de la section des viandes et des conserves alimentaires, Division de l'hygiène vétérinaire pendant l'année finissant le 31 mars 1944 était de 95.



AVIS AUX

Propriétaires et Locataires

Le loyer de toute maison, appartement, duplex ou plain-pied, loué pour la première fois, doit être fixé par l'Estimateur des loyers de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

CECI CONCERNE —

1. Tout logement construit depuis le 10 décembre 1942, y compris toute maison transformée en appartements, duplex ou plain-pieds depuis cette date, et
2. Tout logement qui était vacant ou occupé par le propriétaire le 11 octobre 1941, et qui est maintenant loué à un locataire pour la première fois.

Si le propriétaire d'un de ces logements néglige de faire une demande de fixation de loyer maximum dans les 30 jours du bail qu'il en a fait, le locataire, peut par la suite retenir le paiement du loyer jusqu'à ce que le propriétaire ait fait sa demande. De plus, le défaut de faire cette demande constitue un délit passible de poursuite et d'amende.

Les demandes de fixation de loyer maximum dans la Province de Québec se font aux bureaux suivants:

Pour la ville et le district de Montréal:	au Bureau régional des loyers, 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.
Pour la ville et le district de Québec:	au Bureau régional des loyers, Palais Montcalm, Québec, P.Q.
Ailleurs dans la province:	au Bureau local de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, le plus proche.

ADMINISTRATION DES LOYERS

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

Election à Valleyfield...

(Suite de la page 1)

LES NOMINATIONS

L'appel nominal se fit à deux heures, lundi après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, par le Greffier, M. Charles Codebecq. Il déclara M. l'échevin Barrette réélu par acclamation et MM. Paul-Henri Mercier et Gédéas Benoit, candidats dans le quartier Champlain, et MM. Horace Viau et Lionel Vallée, candidats dans le quartier Ste-Cécile.

Son Honneur le maire Robert Cauchon agissait comme président d'élection et présenta les candidats aux quelques cent électeurs présents à cette réunion. Les candidats déclarèrent qu'ils feraient tout en leur possible pour assurer le développement de leur quartier et leur ville en tout temps.

DES FAITS ET DES CHIFFRES

Prenant la parole à la suite des déclarations individuelles des candidats en lice, Son Honneur le Maire Robert Cauchon, à titre de premier magistrat de la Cité de Valleyfield, fit un résumé des activités de son conseil au cours de l'année 1944.

Au début de ses remarques Son Honneur le Maire rappela aux électeurs de toute la ville, qu'ils devront se prononcer, lundi prochain, pour ou contre le règlement no 448 afin de fixer à trois ans la durée des fonctions du maire et des échevins. Si cette mesure est favorable à l'électorat, le conseil de ville pourra accomplir de plus grandes choses pour le bien général des citoyens de notre ville.

LES PONTS DE LA RUE CHAUSSEE

Son Honneur le Maire déclara que si Valleyfield avait aujourd'hui deux beaux ponts sur la rue Chaussée, c'était grâce au travail des échevins qui ont supporté le premier magistrat. "Nous avons un pont qui fait honneur à notre ville". Sur cette même question, Son Honneur le Maire parla brièvement de la solution du problème du trafic sur la rue St-Laurent à un coût qui n'excédera pas \$10,000.

Le domaine financier de la ville ne laisse rien à désirer. Les revenus ont dépassé les dépenses par une large mesure et la ville n'a fait aucun emprunt, ajouta Son Honneur le Maire. "La pelle mécanique, achetée au coût de \$23,000, a rendu d'immenses services à la ville."

LA POLICE, LES INDUSTRIES

La réorganisation de notre force constabulaire a été chaleureusement appréciée par la population. "Les échevins n'ont pas exercé leur influence dans les nouvelles nominations faites au poste de Police car le choix a été fait par un expert dans ce domaine."

C'est encore grâce aux échevins qui ont collaboré avec le premier magistrat si la Merck & Co., a décidé de venir s'établir à Valleyfield aussi bien que la Topper Dress, qui donnera de l'emploi à plus de 70 personnes au printemps, ajouta le premier magistrat.

Son Honneur le Maire annonça publiquement qu'il appuiera M. Paul-Henri Mercier, échevin sortant de charge. Au moment où il tenta de prouver que M. Horace Viau n'avait pas toujours travaillé dans l'intérêt des ouvriers de sa ville, ce dernier se leva et demanda à M. Cauchon de cesser sa propagande en faveur de M. Vallée. Pour mettre fin à la discussion le premier magistrat se retira et l'assemblée se termina d'une façon subite... mais les esprits se sont échauffés à un tel point entre certains candidats et des citoyens que l'on aurait cru qu'il s'agissait de l'élection d'un premier ministre.

En terminant on promit de se rencontrer au cours de la campagne qui promet des surprises.

Un souper du bon vieux temps à St-Louis

Donné par la Société St-Jean-Baptiste

M. Alcide Daoust, président de la société Saint-Jean-Baptiste de St-Louis-de-Gonzague, nous apprend qu'un souper du bon vieux temps sera donné dans la salle paroissiale le mardi, 30 janvier prochain.

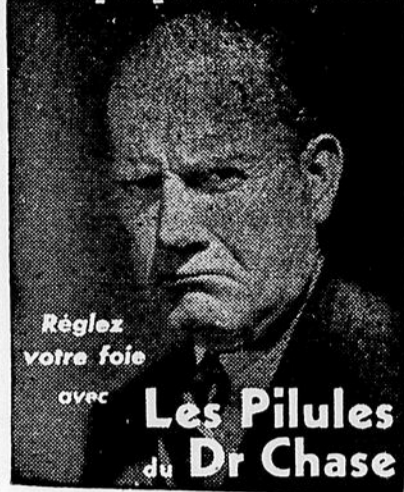
Une invitation s'adresse à toute la population de Saint-Louis et aux personnes de Valleyfield désireuses de passer une agréable soirée. Le souper sera servi à 8 heures du soir. Sans divulguer trop à l'avance les grandes lignes du programme, on nous dit qu'il y aura diverses attractions et un prix de présence.

Au menu on annonce les meilleures choses possibles: ragoût de boulettes, pattes de cochon, tourtières, soupe aux pois, bref! tout ce qu'il faut pour se régaler avant l'arrivée du carême.

Pour plus de renseignements on pourra communiquer avec M. Alcide Daoust, à la buanderie St-Louis, ou avec les organisateurs. Le prix du billet est de \$1.00 par couvert.

Pour enrayer les développements des bactéries, les porcs qui viennent d'être abattus devraient être refroidis rapidement, dans les 24 heures qui suivent l'abatage, à une température de 30 à 49 degrés F.

Ne soyez pas un Grondeur



L. Kocchisky est arrêté à Montréal

Il sauta d'un toit à l'autre, rue St-Laurent, pour échapper à la police

On se souvient de l'émoi causé par une chasse-à-l'homme, l'automne dernier. Un voleur pris en flagrant délit de vol avait réussi à esquiver les filets de la police en s'introduisant dans la demeure de M. Emile LaSalle, rue St-Laurent, pour ensuite gagner le large en sautant d'un toit à l'autre, jusqu'à la rue Chaussée. Les photographies précieusement gardées aux grands quartiers de la police provinciale, révélèrent que le type en question était un as parmi les voleurs professionnels du nom de Ludovic Kocchisky.

Il vient d'être arrêté à Montréal à la suite d'un vol d'automobile; la police réussit enfin à mettre sous verrou un aussi dangereux personnage qui n'a pas froid aux yeux et qui ne craint pas d'user de la garette pour garder sa liberté. Il en avait même menacé M. LaSalle lors de son escapade dans notre ville.

Kocchisky, âgé de 25, doué d'une souplesse et d'une habileté inconcevables, avait réussi plusieurs méfaits sans qu'on ait pu mettre un terme à ses activités. Toute chose a une fin et cette fin s'est produite ce matin lors de sa comparution devant le Juge de Paix, à Valleyfield. D'ailleurs il ne se tirera pas facilement de son affaire puisqu'on loge contre lui un grand nombre de plaintes qui auront pour effet de soulager la population de sa présence pour plusieurs années, espérons-le.

L'accusé reviendra plus tard devant le magistrat.

Ste-Martine

M. Jean Simon à Montréal la semaine dernière.

M. Jos. Venus, gérant du Cercle des Jeunes, est de retour de LaChute Mills.

M. et Mme Mme George Allard de Montréal, chez M. et Mme Joseph Loïselle, pour les fêtes du jour de l'an.

Mlle Cécile Bergevin de Montréal, dans la famille Léonard Laberge, à Noël.

M. et Mme Arcade Tessier de Cahoes, N.Y., chez M. et Mme Léonard Laberge, ainsi que chez M. et Mme Félix Laberge et Jos. Tessier, pour les fêtes du jour de l'an.

Mlle Lucienne Gascon de Ottawa, passe ses vacances du jour de l'an chez ses parents, M. et Mme Odilon Gascon.

M. et Mme Adrien Loïselle de Montréal, chez M. et Mme Joseph Loïselle, au jour de l'an.

Mlle Lorraine Manin, de Montréal, passait le jour de Noël dans notre localité, l'invitée de M. Gilles Goyette.

M. Jean-Paul Lefebvre à Howick au jour de l'an l'invité de M. Logan.

On étudie les moyens afin de modifier la loi au sujet des taxes sur les machineries ici

Une questions très épineuse — L'industrie et le commerce du Québec et les éléments de sécurité et de stabilité — Une loi actuellement désavantageuse pour l'industrie

"Le gouvernement actuel ne veut pas créer d'entraves à l'industrie dans la province et, en autant qu'il est possible, il tient à lui enlever celles qui peuvent l'empêcher de faire une concurrence avantageuse à l'industrie des autres provinces. C'est d'ailleurs dans l'intérêt même de la province que de donner à l'industrie locale tous les moyens d'action légitimes pour lui permettre de concurrencer l'industrie d'ailleurs. A cette fin, nous sommes à étudier les amendements possibles à apporter à une loi passée en 1943 et combattue dans le temps par l'Union National par laquelle on taxait la machinerie mobile dans chaque industrie", a déclaré vendredi après-midi, l'hon. Maurice Duplessis.

Le chef du gouvernement a rappelé qu'il y a deux ans, dans la loi des cités et villes, loi qui ne touche pas Montréal — la métropole ayant sa propre charte — le régime précédent avait inclus une clause obligeant chaque municipalité à taxer la machinerie mobile se trouvant dans chaque manufacture.

C'est cette loi désavantageuse pour l'industrie qu'on est à étudier et à laquelle on apportera fort probablement des amendements lors de la prochaine session.

M. Duplessis a fait remarquer qu'il ne fallait pas placer Québec dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres provinces. "Si on impose des charges à nos industries locales, charges que les mêmes in-

dustries n'ont pas ailleurs, on les empêche ainsi de concurrencer sur des bases équitables leurs compétiteurs, dit-il. C'est d'autant plus nécessaire qu'il va falloir bientôt envisager les problèmes d'après-guerre et leur trouver des solutions".

L'industrie du papier citée en exemple

Ici, M. Duplessis donne comme exemple une industrie d'intérêt vital chez nous, celle du papier, la seconde en importance après l'agriculture. Il dit que Québec et l'Ontario fournissent plus de 70 pour 100 de la consommation du papier aux Etats-Unis. Si, dans la province, on augmente le coût de la production, on empêchera nos moulins de concurrencer avantageusement ceux de la province voisine une industrie comme celle-là, il y a des milliers de personnes intéressées, qu'elles travaillent dans les chantiers, dans le transport du bois, dans la fabrication, dans le transport du papier, dans la vente, etc.

"Il n'y a pas de doute", continue M. Duplessis, "que le système canadien actuel de taxation est préjudiciable, pour ne pas dire plus, à la réglementation des problèmes que nous apporterons l'après-guerre. La stabilité et la sécurité sont les deux conditions essentielles au progrès. Nous allons faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour procurer à l'industrie et au commerce du Québec, ces éléments de sécurité et de stabilité."

VOTEZ

POUR

Lionel Vallée

candidat au siège d'échevin du quartier STE-CECILE

Lundi, 22 janvier

de 7 heures a.m. à 5 heures p.m.

IL N'Y A QU'UN BUREAU DE VOTATION: 91, RUE JACQUES-CARTIER

LIONEL VALLEE est un jeune qui saura s'intéresser aux affaires de ses concitoyens et rendre sa ville plus prospère que jamais. Il est le défenseur des ouvriers.

Homme d'affaires intègre, les contribuables lui accorderont leur vote pour en faire lundi prochain, 22 janvier, leur

ECHEVIN

Pharmacie LAROCHE

Coin Victoria et Nicholson — Téléphone 75

PRESCRIPTIONS remplies avec soin par M. Edgar Hébert, B.A., B.Ph., L.Ph., pharmacien-chimiste.

Coin Victoria et Nicholson - - - Téléphone 75

LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE

Examen de la vue Salon d'optique complet

Le Dr S.-W. LAROCHE traite spécialement les maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez, de la Gorge.

BUVEZ



... IL
ÉTANCHE LA SOIF

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

VOULEZ-VOUS PRENDRE UN BON REPAS?

RENDEZ-VOUS AU

RESTAURANT VICTORIA

Cuisinier d'expérience. Service Courtois.
Repas régulier (à toute heure) 45c et plus.

175, RUE VICTORIA VALLEYFIELD, P.Q.



LANIEL & FILS Enrg.
HORLOGERS-BIJOUTIERS
23b, rue St-Laurent, Valleyfield

Assortiment complet de bagues et jonc \$20.00 et plus

MONTRES "GRUEN"
QUALITE ET PRECISION

VOUS ECONOMISEREZ EN VISITANT CHAQUE SEMAINE NOTRE RAYON D'EPICERIES ET VIANDES AU SOUS-SOL.



LA CIE.
DION
LIMITÉE

TEL. 316 VALLEYFIELD

Page 12

Jeudi, le 18 janvier, 1945

Souper du Bon Vieux Temps

à la salle paroissiale de St-Louis-de-Gonzague, organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste, le

Mardi, 30 janvier,
à 8 heures p. m.

Pour plus de renseignements sur le programme récréatif et sur les autres détails de la soirée, S.V.P. s'adresser à M. Alcide Daoust ou aux organisateurs, à Saint-Louis-de-Gonzague.

AU MENU:

Soupe aux pois, ragoût de boulettes, tourtières, rôti de lard, tête en fromage, etc.

REGALEZ-VOUS AVANT LE CAREME!

Prix du billet: \$1.00

AUSSI — "PRIX DE PRESENCE"

On estime que la quantité de blé donnée aux animaux de la ferme sur les Provinces des Prairies pendant l'année de récolte de 1943-44 a été de 46.5 millions de boisseaux contre 80 millions de boisseaux en 1942-43.

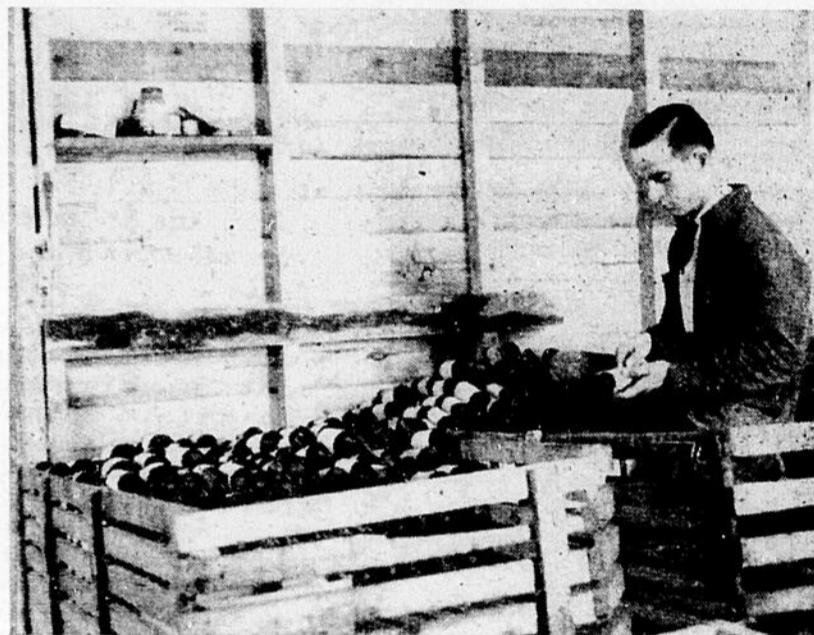
Le moyen d'abaisser les frais dans l'industrie des volailles est d'éviter les pertes de sujets par l'affaiblissement de vitalité, l'entassement, les mauvais logements, l'alimentation insuffisante ou le manque de bons soins.

LA FETE DE NOEL POUR LES SOLDATS



Dans les camps militaires, au pays et un peu partout à travers le monde, la fête de Noël revêt pour le soldat un caractère particulier. Des scènes semblables sont familières à ceux qui ont passé plusieurs Noëls à l'armée. Pourtant, en ce jour de fête, avant tout fête de la famille, de l'amitié et du cœur, nos gars apprécieraient encore davantage votre invitation pour le dîner de Noël. En ces années tragiques où tant d'horreur, de malentendus et de haine planent sur le monde, n'y aurait-il pas moyen, au moins en ce grand jour, de fraterniser, de dispenser un peu de charité et d'amour?

ON TIENT COMPTE DE LA LONGUEUR



Le dernier stage avant l'expédition. Un jeune homme est ici occupé à classer le crin préparé. Il faut compter sur la longueur et la pesanteur du paquet pour en établir le coût. Comme chacun le sait, les longueurs varient entre 2 1/4 et 6 pouces. Quant à la pesanteur, il n'y a pas de règle pour cela, tout dépend de la quantité prise pour former la tresse avant le coupage. Ou le pinceau et la brosse seront finis, on déterminera la quantité de poils nécessaire.

DE BELLES TRESSSES DE CRIN NOIR



Voici une des préposées au peignage et à la classification du crin. De belles tresses de crin comme ont peut en voir sur cette photographie sont de nature à faire monter l'eau à la bouche de ceux qui souffrent de calvitie; malheureusement, on n'utilise pas le crin pour en faire des perruques. A remarquer le peigne aux dents aigues: il vaut mieux ne pas s'y frotter. De là le crin est confié aux préposés du coupage.

La Canadian Animal Hair Products ...

(Suite de la page 2)
veille sur le crin de cheval ou de vache.

Le personnel est composé de canadiens-français qui sont pour la plupart des gens de Ste-Martine. Le plus grand confort et une hygiène rigoureuse font de cet endroit une place idéale pour le travail. Même qu'un appareil de radio apporte aux employés les dernières nouvelles du jour et les programmes les plus populaires.

Bref, la Canadian Animal Hair Products Ltd. est une belle industrie qui fournit du travail continuellement à ses employés. C'est aussi une des rares usines de ce genre au Canada. On y emploie le même procédé qu'en Europe où la préparation du crin n'est plus un

secret et constitue un florissant commerce.

Pour le moment, à Ste-Martine, on doit travailler pour le compte du gouvernement; mais, plus tard, quand la guerre sera finie, les gens de Ste-Martine auront pour eux un excellent débouché commercial.

On ne fait que la préparation du crin à Ste-Martine, le posage des manches est une toute autre histoire qui appartient à d'autres ateliers où le crin préparé est expédié.

Un Immortel classique

PENSEES

par Blaise Pascal

Poursuivant la publication des chefs-d'oeuvre immortels, Les Editions Variétés présentent à la suite des Fleurs du mal par Charles Baudelaire, Contes par Guy de Maupassant, Fables par Jean de la Fon-

Un condamné à mort est confirmé

Jeudi, le 7 décembre dernier, veille de la fête de l'Immaculée-Conception, une cérémonie touchante se déroulait dans l'une des cellules de la prison de Fort Saskatchewan. Ce jour-là, en effet, S. E. Monseigneur J.-H. MacDonald, archevêque d'Edmonton, se rendait auprès d'un condamné à mort, pour lui administrer le sacrement de la Confirmation. Ce condamné, Arthur Abraham, jeune indien de 23 ans, est monté sur l'échafaud ce matin, pour expier le meurtre de sa femme.

A son arrivée, Monseigneur l'Archevêque, qui était accompagné de M. l'abbé Doyle, fut conduit auprès du prisonnier, par le gouverneur de la prison. Le R.P. Pratt, o.m.i., l'y avait précédé afin de préparer le jeune indien.

Tout au cours de la cérémonie, le condamné à mort fit preuve d'une profonde piété, et paraissait heureux de la grâce que le ciel lui accordait. Lorsque l'Evêque eut terminé les rites sacrés, il chanta avec le jeune condamné, quelques strophes de l'Ave Maris Stella, en langue crise.

Cette nuit, quelques instants après minuit, Arthur Abraham montait à l'échafaud, en chantant des cantiques. Il avait près de lui, pour l'assister, le R. P. Pratt, qui dit la messe pour le prisonnier et lui accorda une dernière bénédiction.

taine et Théâtre par Jean Racine, une édition des Pensées de Blaise Pascal dans la même présentation soignée que les titres précédents.

Au cours des dernières années de sa vie, Blaise Pascal méditait un grand ouvrage destiné à affermir les bases du christianisme. Il eut à peine le temps de l'ébaucher, mais les fragments de cette oeuvre furent, après sa mort, recueillis et publiés sous le titre de Pensées.

Ce sont ces pages admirables qui constituent un édifice inachevé sans doute, mais qui, reconstitué, est maintenant consacré comme un des plus purs chefs-d'oeuvre de la littérature française.

Les Pensées de Pascal ne peuvent être suspectes à aucun lecteur: pour les uns, elles forment un livre de foi; pour les autres, c'est un livre où une âme humaine se révèle avec plus de naturel et de vérité que partout ailleurs. Pour tous, c'est un chef-d'oeuvre unique dans notre langue.

C'est dans ces pages détachées qu'en touche le génie de Pascal dans toute sa puissante originalité. Les prières de Pascal nous mènent sur un des plus hauts lieux des lettres françaises. Rien d'émouvant comme ses méditations.

Un volume de 376 pages dans la collection Classique "Variétés, publié par Les Editions Variétés. Prix: \$1.25, par la poste, \$1.35. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal.